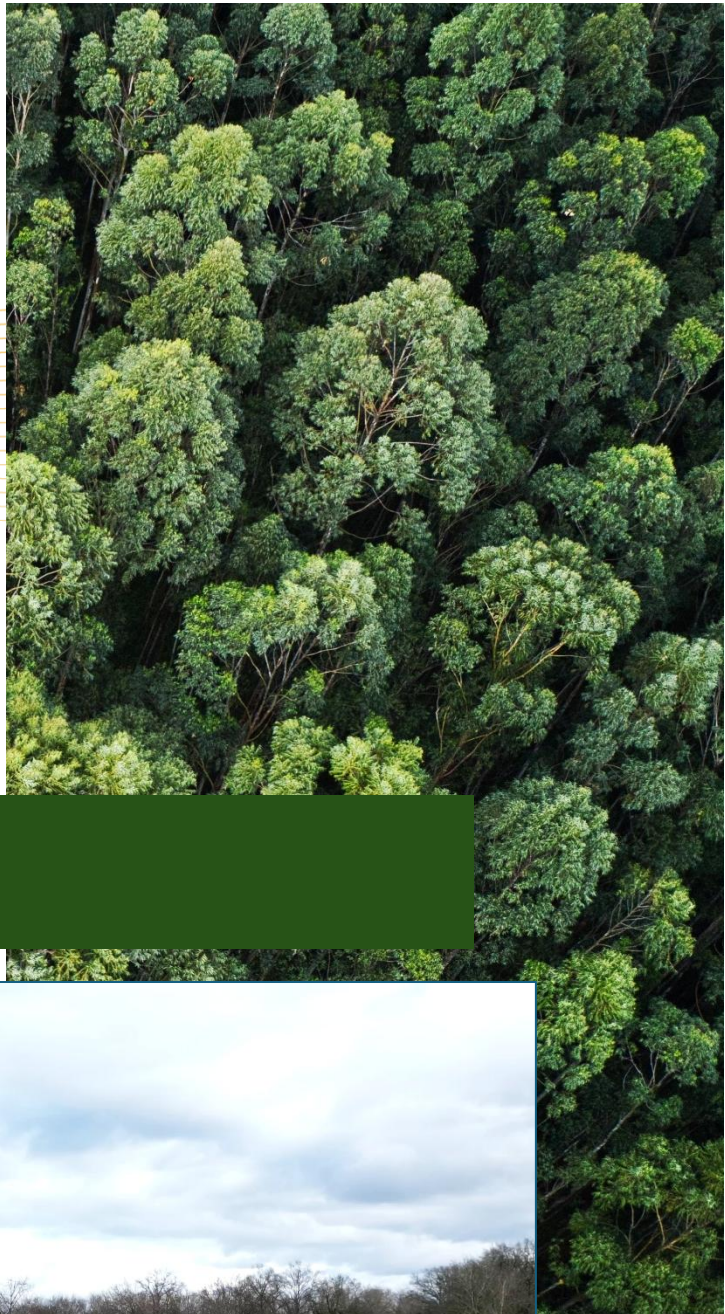


PRÉ-DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE

Projet photovoltaïque
de Saint-Jean-de-Thurigneux



Commune	<i>Saint-Jean-de-Thurigneux (Ain 01 - Auvergne Rhône-Alpes)</i>
Maitre d'ouvrage	<i>Sol'R Green</i>
Superficie du projet	<i>1,55 ha</i>
Puissance envisagée	<i>1 MWc</i>
Rédigé par	<i>LT - SRG</i>
Date	<i>03 - 2026 - Version 1</i>

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
1. CONTEXTE ET PRÉSENTATION DU PROJET	4
1.1 OBJECTIF DU DOCUMENT	4
1.2 PRÉSENTATION DU PROJET	4
1.3 PÉRIMÈTRES D'ÉTUDE RETENUS	4
2. PÉRIMÈTRES DE PROTECTION ET D'INVENTAIRE	6
2.1. ZONAGES RÉGLEMENTAIRES	6
2.2. ZONAGES D'INVENTAIRE (NON RÉGLEMENTAIRES)	6
2.3. ZONAGE NATURA 2000	8
3. CONTEXTE PHYSIQUE ET PAYSAGER	13
3.1. GÉOMORPHOLOGIE ET TOPOGRAPHIE	13
4.1. CLIMATOLOGIE	13
4.2. HYDROLOGIE ET ZONES HUMIDES	14
5. HABITATS NATURELS ET FLORE	17
5.1. RELEVÉ DES HABITATS IDENTIFIÉS	17
5.2. FLORE PATRIMONIALE ET PROTÉGÉE	19
6. FAUNE	20
6.1. AVIFAUNE PROTÉGÉE (OISEAUX)	20
6.2. MAMMIFÈRES PROTÉGÉS	21
6.3. REPTILES ET AMPHIBIENS (HERPETOFAUNE) PROTÉGÉS	21

6.4. INSECTES ET AUTRES INVERTÉBRÉS PROTEGES	22
7. CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES ET TRAME VERTE ET BLEUE	23
7.1. TRAME VERTE ET BLEUE (TVB) - ÉCHELLE RÉGIONALE	23
7.2. ANALYSE DES CONTINUITÉS À L'ÉCHELLE LOCALE	23
8. SYNTHÈSE DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES BIBLIOGRAPHIQUES	25
8.1. TABLEAU RECAPITULATIF ET SYNTHESE DES ENJEUX IDENTIFIES	25
9. REPÉRAGES DE TERRAIN (2026)	26
9.1. CONDITIONS ET MODALITÉS DU PASSAGE	26
9.2. HABITATS	26
9.3. FLORE PROTEGEE / PATRIMONIALE / INVASIVE	30
9.4. FAUNE	30
9.5. TABLEAU RECAPITULATIF ET SYNTHESE DU PASSAGE TERRAIN	33
10. IMPLICATIONS REGLEMENTAIRES	34
10.1. RÉGLEMENTATION ESPECES PROTEGEES	34
11. MESURES ERC - ÉVITER, RÉDUIRE, COMPENSER	36
11.1. MESURES D'EVITEMENT	36
11.2. MESURES DE REDUCTION	36
11.3. MESURES DE COMPENSATION	38
11.4. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SUIVI	38
12. ANNEXES	39
ANNEXE 1 - GLOSSAIRE	39
ANNEXE 2 - SOURCES ANALYSE BIBLIOGRAPHIQUE ET CARTOGRAPHIQUE	40
SOURCES CARTOGRAPHIQUES ET SIG	40
BASES DE DONNEES FAUNE / FLORE	40
ANNEXE 3 - FICHES ZNIEFF DISPONIBLES	40

1. CONTEXTE ET PRÉSENTATION DU PROJET

1.1 OBJECTIF DU DOCUMENT

Ce pré-diagnostic écologique a pour objectif d'identifier les enjeux environnementaux potentiels liés au projet photovoltaïque situé sur la commune de Saint-Jean-de-Thurigneux. Il s'appuie sur une analyse bibliographique et une reconnaissance de terrain, et vise à déterminer si des études environnementales approfondies sont nécessaires pour la suite des études.

Ainsi, ce document constitue une première approche et ne se substitue pas à un diagnostic écologique complet si des enjeux significatifs sont identifiés.

1.2 PRÉSENTATION DU PROJET

Type de projet	Centrale photovoltaïque au sol < 1MWc
Reference(s) cadastrale(s)	000 / 0C / 0189 et 000 / 0C / 0293
Coordonnées GPS (centre)	45.957693 , 4.903376
Type de terrain	Agricole

Deux périmètres d'analyse ont été définis dans le cadre du pré diagnostic :

- L'aire d'étude rapprochée (AER) : elle correspond à la zone susceptible d'accueillir le projet ainsi qu'au secteur directement prospecté lors des inventaires de terrain. Elle englobe l'emprise du projet et son environnement immédiat, incluant notamment les voies d'accès et les habitats naturels associés.
- L'aire d'étude éloignée (AEE) : un périmètre tampon de 5 km autour de l'aire d'étude rapprochée a été délimité. Ce secteur permet d'évaluer l'intégration du projet dans le fonctionnement écologique de la région naturelle où il est envisagé.

1.3 PÉRIMÈTRES D'ÉTUDE RETENUS

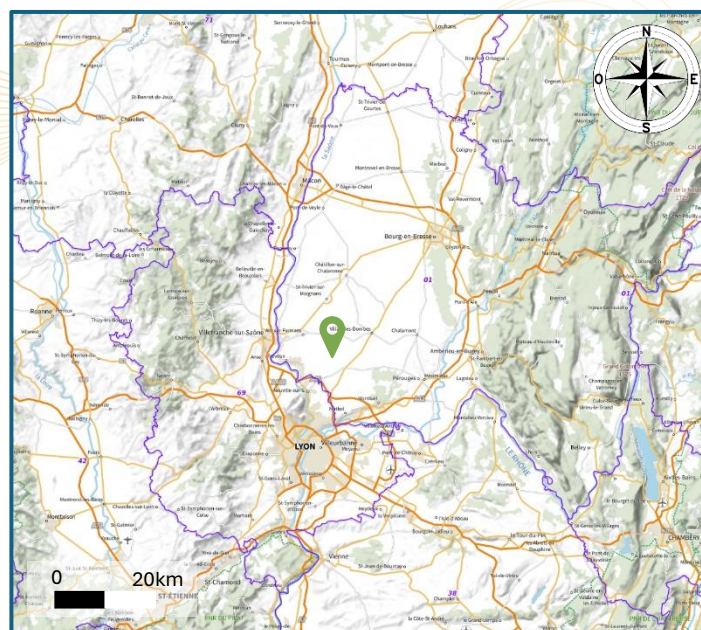
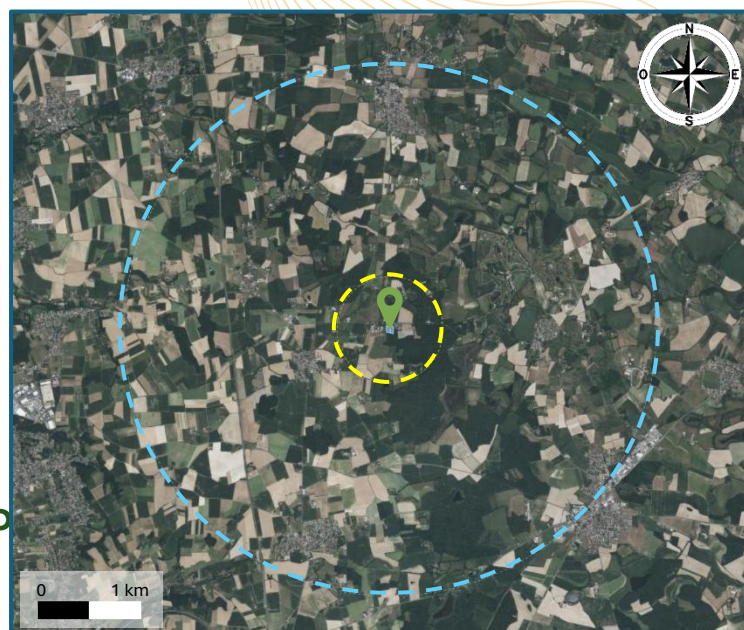
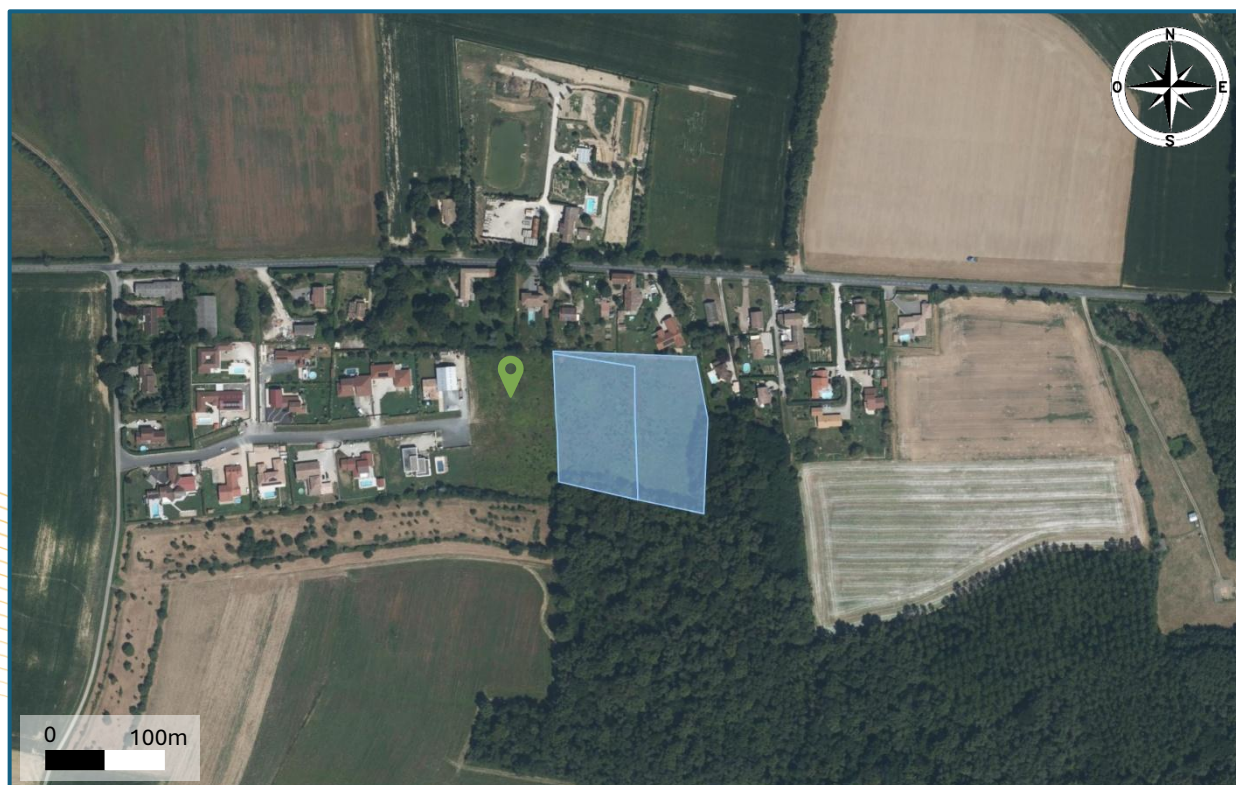
Aire d'Etude Immédiate (AEI)	Emprise clôturée / Parcelle Projet
Aire d'Etude Rapprochée (AER)	1 km autour du projet
Aire d'Etude Eloignée (AEE)	5 km autour du projet



Localisation des Aires d'études

Aires d'études

-  Localisation de l'aire d'étude
-  Aire d'étude rapprochée
-  Aire d'étude éloignée
-  Aire d'étude projet



2. PÉRIMÈTRES DE PROTECTION ET D'INVENTAIRE

2.1. ZONAGES RÉGLEMENTAIRES

DENOMINATION	DISTANCE
Arrêté de Protection de Biotopie (APB)	Absent
Reserve Naturelle Nationale (RNN)	Absent
Reserve Naturelle Régionale (RNR)	Absent
Parc National	Absent
Parc Naturel Régional (PNR)	Absent

L'aire d'étude se situe dans un contexte réglementaire nullement contraint. Dans ce contexte, les enjeux liés aux zonages réglementaires sont estimés **faibles**

2.2. ZONAGES D'INVENTAIRE (NON RÉGLEMENTAIRES)

Note lecteur : Pour éviter un listage trop exhaustif, si le nombre d'espèces dépasse 10, seule la quantité totale sera indiquée :

DENOMINATION	DISTANCE	DESCRIPTION
ZNIEFF DE TYPE II		
820003786 - ENSEMBLE FORME PAR LA DOMBES DES ETANGS ET SA BORDURE ORIENTALE FORESTIERE	Inclus	Cette ZNIEFF couvre un vaste réseau d'étangs installé sur des sols imperméables d'origine glaciaire, constituant l'un des principaux complexes d'étangs de France. Ce système agro-piscicole ancien accueille une biodiversité remarquable, notamment pour l'avifaune d'eau et certaines libellules rares. Les étangs jouent un rôle essentiel pour la reproduction, l'hivernage et les haltes migratoires. Les principaux enjeux concernent le maintien de la qualité des eaux et des habitats face à l'intensification agricole, la disparition des haies et l'urbanisation. Espèces déterminantes et protégées : Oiseaux : 47 espèces d'oiseaux protégées recensées Amphibiens : Triton alpestre (<i>Ichthyosaura alpestris</i>), Sonneur à ventre jaune (<i>Bombina variegata</i>), Rainette verte (<i>Hyla arborea</i>), Grenouille rousse (<i>Rana temporaria</i>). Insectes : Leucorrhine à gros thorax (<i>Leucorrhinia pectoralis</i>), Aeshne isocète (<i>Aeshna isocetes</i>). Mammifères : Crossopie aquatique (<i>Neomys fodiens</i>), Grand rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>), Noctule commune (<i>Nyctalus noctula</i>), Putois d'Europe (<i>Mustela putorius</i>). Poissons : Bouvière (<i>Rhodeus amarus</i>). Reptiles : Couleuvre d'Esculape (<i>Zamenis longissimus</i>). Flore remarquable : 18 espèces recensées

ZNIEFF DE TYPE I		
820030608 - Etangs de la Dombes	1,2 km	La ZNIEFF correspond à un ensemble d'étangs et zones humides du plateau de la Dombes, comprenant des plans d'eau, marais et roselières. Son intérêt écologique principal repose sur la diversité des habitats aquatiques et humides, qui abritent une grande variété d'oiseaux, amphibiens, mammifères, poissons et plantes patrimoniales. Les principaux enjeux/pressions concernent la qualité de l'eau, la gestion des étangs et la pression agricole et urbaine sur ces milieux fragiles. Espèces déterminantes et protégées : Oiseaux : 50 espèces d'oiseaux protégées recensées Mammifères : Putois (<i>Mustela putorius</i>), Crossope aquatique (<i>Neomys fodiens</i>), Noctule commune (<i>Nyctalus noctula</i>), Grand rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>) Amphibiens : Sonneur à ventre jaune (<i>Bombina variegata</i>), Rainette verte (<i>Hyla arborea</i>), Grenouille rousse (<i>Rana temporaria</i>), Triton alpestre (<i>Triturus alpestris</i>) Poissons : Bouvière (<i>Rhodeus sericeus</i>) Insectes : Aesche isocèle (<i>Anaciaeschna isosceles</i>), Leucorrhine à gros thorax (<i>Leucorrhinia pectoralis</i>), Cordulie à taches jaunes (<i>Somatochlora flavomaculata</i>)
ZICO		
Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux - La Dombes	Inclus	La Dombes constitue une zone de passage, d'échange, de stationnement, de dortoirs et de migration pour l'avifaune, ainsi qu'une zone d'alimentation ou liée à la reproduction de nombreuses espèces remarquables. En ce qui concerne l'avifaune nicheuse : neuf espèces d'ardéidés : Cigogne blanche (<i>Ciconia ciconia</i>), anatidés dont le Canard chipeau (<i>Mareca strepera</i>), la Sarcelle d'été (<i>Spatula querquedula</i>), la Nette rousse (<i>Netta rufina</i>), Busard des roseaux (<i>Circus aeruginosus</i>), Échasse blanche (<i>Himantopus himantopus</i>), Guifette moustac (<i>Chlidonias hybrida</i>), Grèbe à cou noir (<i>Podiceps nigricollis</i>), fauvettes dont le Phragmite des joncs (<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>), et Pics mar (<i>Dendrocytes medius</i>) et cendré (<i>Picus canus</i>) dans la frange forestière. C'est l'un des deux sites de nidification majeurs de la Nette rousse (<i>Netta rufina</i>) en Europe de l'Ouest. C'est le seul site national où le Fuligule nyroca (<i>Aythya nyroca</i>) nidifie régulièrement et, depuis 2012, le seul site national de reproduction du Cygne chanteur (<i>Cygnus cygnus</i>) Bien que la ZICO n'ait pas de valeur juridique contraignante, les ZICO révèlent la présence d'une avifaune remarquable, dont certaines espèces peuvent figurer à l'annexe I de la Directive Oiseaux. Il sera donc indispensable de caractériser avec précision l'avifaune spécifique sur site, et de minimiser l'impact du projet sur celle-ci.

La Dombes constitue un véritable « agrosystème » modelé de longue date par l'homme, caractérisé par un haut niveau de biodiversité et une très grande originalité paysagère et biologique. Bien que le projet ne soit pas directement inclus dans le périmètre central de ces zonages, sa proximité immédiate avec ce réseau écologique majeur ne peut être ignorée. Les milieux alluviaux et humides qui caractérisent la Dombes constituent en effet des réservoirs de biodiversité fonctionnels, depuis lesquels de nombreuses espèces sont susceptibles de rayonner vers les secteurs environnants pour y assurer des fonctions vitales : alimentation, reproduction, transit migratoire ou repos.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, les enjeux liés aux zonages d'inventaire sont estimés à **forts**. Cette estimation tient compte non seulement de la richesse intrinsèque des milieux inventoriés, mais également du potentiel de connexion fonctionnelle entre le site de projet et ces espaces à haute valeur écologique. La suite du diagnostic devra donc accorder une attention particulière aux espèces susceptibles d'être concernées par l'aire d'étude.

2.3. ZONAGE NATURA 2000

DENOMINATION	DISTANCE	DESCRIPTION
NATURA 2000		
FR8201635 / FR8212016 - La Dombes ZSC Dir. Habitats / ZPS Dir. Oiseaux	70 m	Les deux sites Natura 2000 de la Dombes sont quasi-contigus et couvrent une superficie similaire : 47 656 ha pour la ZSC FR8201635 et 47 572 ha pour la ZPS FR8212016 ce qui témoigne de la forte imbrication des deux périmètres sur un même territoire. La ZSC relève de la Directive Habitats et la ZPS de la Directive Oiseaux, les deux étant animées par la Communauté de Communes de la Dombes. Six espèces de l'Annexe II sont officiellement inscrites au formulaire standard de données : Vespertilion à oreilles échancrées, Leucorrhine à gros thorax, Triton crêté, Fluteau nageant, Marsilée à quatre feuilles et Cuivré des marais. De plus, la Dombes constitue l'un des sites ornithologiques les plus importants de France intérieure. La responsabilité de la Dombes, comme l'une des principales zones d'étangs de France, est majeure pour la conservation de nombreuses espèces d'oiseaux, aussi bien en période de reproduction que de migration et d'hivernage. Au titre de la ZPS (Directive Oiseaux), les espèces de l'Annexe I ayant justifié la désignation du site sont particulièrement nombreuses et représentatives de la richesse ornithologique de la Dombes. On recense notamment : le Bihoreau gris (<i>Nycticorax nycticorax</i>), l'Aigrette garzette (<i>Egretta garzetta</i>), la Grande Aigrette (<i>Ardea alba</i>), le Blongios nain (<i>Ixobrychus minutus</i>), le Héron pourpré (<i>Ardea purpurea</i>), la Cigogne blanche (<i>Ciconia ciconia</i>), la Spatule blanche (<i>Platalea leucorodia</i>), le Fuligule nyroca (<i>Aythya nyroca</i>), la Guifette moustac (<i>Chlidonias hybridus</i>), le Busard des roseaux (<i>Circus aeruginosus</i>), le Busard Saint-Martin (<i>Circus cyaneus</i>), le Circaète Jean-le-Blanc (<i>Circaetus gallicus</i>), le Milan noir (<i>Milvus migrans</i>), le Grand-duc d'Europe (<i>Bubo bubo</i>), le Martin-pêcheur d'Europe (<i>Alcedo atthis</i>), l'Échasse blanche (<i>Himantopus himantopus</i>) et la Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>). La Dombes constitue à ce titre l'un des sites ornithologiques les plus importants de France intérieure, avec une responsabilité majeure pour la conservation de ces espèces aussi bien en période de reproduction que de migration et d'hivernage.

Malgré une distance de seulement 70 mètres séparant le projet du périmètre Natura 2000, cette proximité immédiate impose une vigilance particulière quant aux interactions potentielles entre la zone de projet et les objectifs de conservation du site. Plusieurs éléments conduisent en effet à maintenir un niveau d'enjeu **fort** sur ce volet.

En premier lieu, la mobilité de nombreuses espèces patrimoniales inscrites au Formulaire Standard de Données en particulier les chiroptères et les rapaces leur permet de fréquenter des territoires bien au-delà des limites administratives du périmètre Natura 2000. La zone de projet est ainsi susceptible d'être utilisée comme territoire de chasse, de transit migratoire ou de repos par des individus appartenant aux populations visées par les objectifs de conservation du site.

En second lieu, la configuration paysagère du secteur prairies, haies bocagères et espaces ouverts en périphérie directe des étangs dombistes constitue précisément le type d'habitat de chasse et de transit privilégié par la majorité des espèces désignées. La continuité fonctionnelle entre la zone de projet et le réseau d'étangs est donc vraisemblable, rendant plausible la fréquentation régulière du site par des espèces relevant des Annexes I et II des Directives européennes.

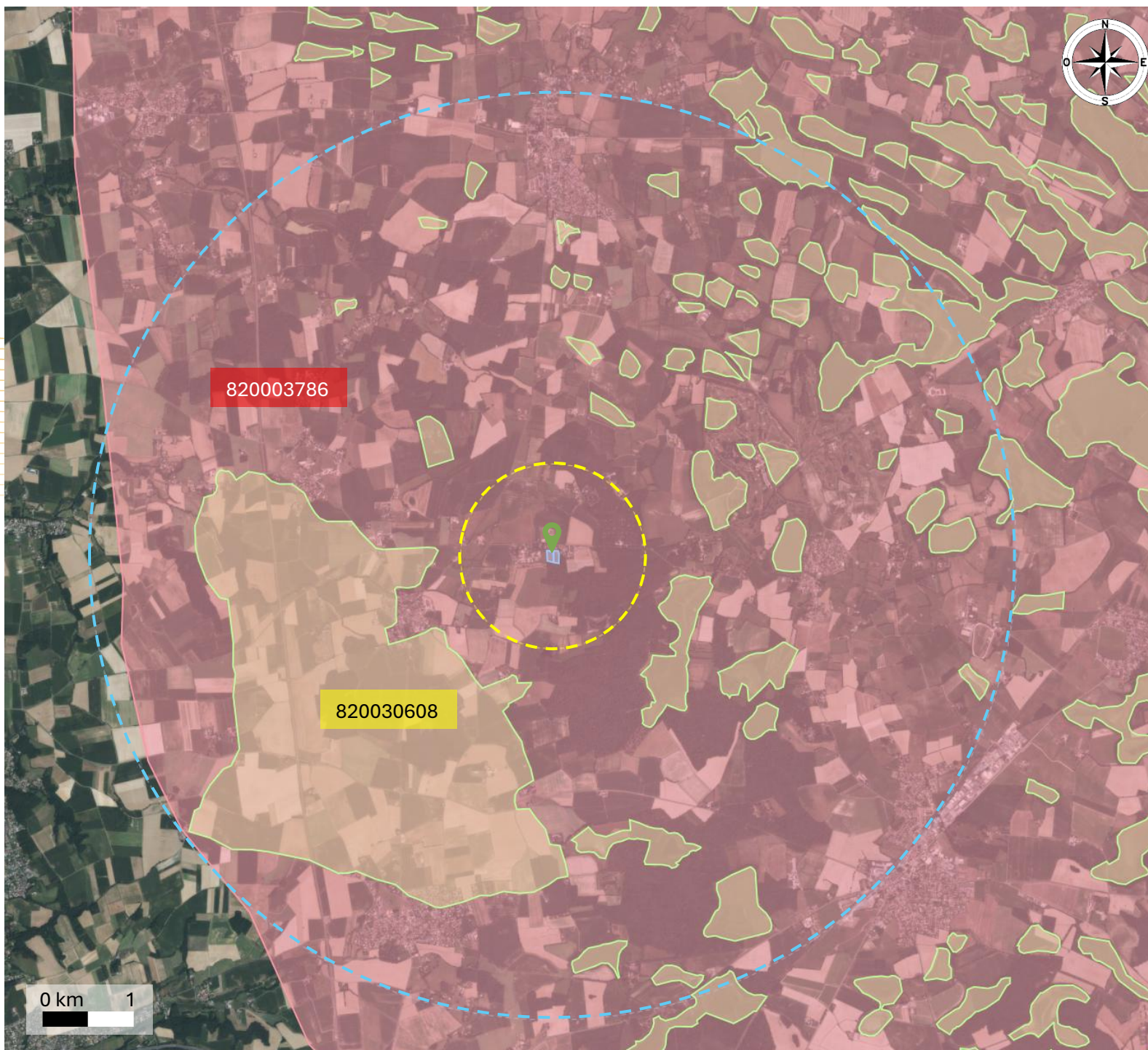
Au regard de l'ensemble de ces éléments, les enjeux liés au site de la Dombes sont évalués comme forts, justifiant la conduite d'inventaires de terrain ciblés et approfondis sur les espèces patrimoniales susceptibles d'utiliser l'aire d'étude.



ZONAGES REGLEMENTAIRES DU PATRIMOINE NATUREL

Aires d'études

-  Localisation de l'aire d'étude
-  Aire d'étude rapprochée
-  Aire d'étude éloignée
-  Aire d'étude projet



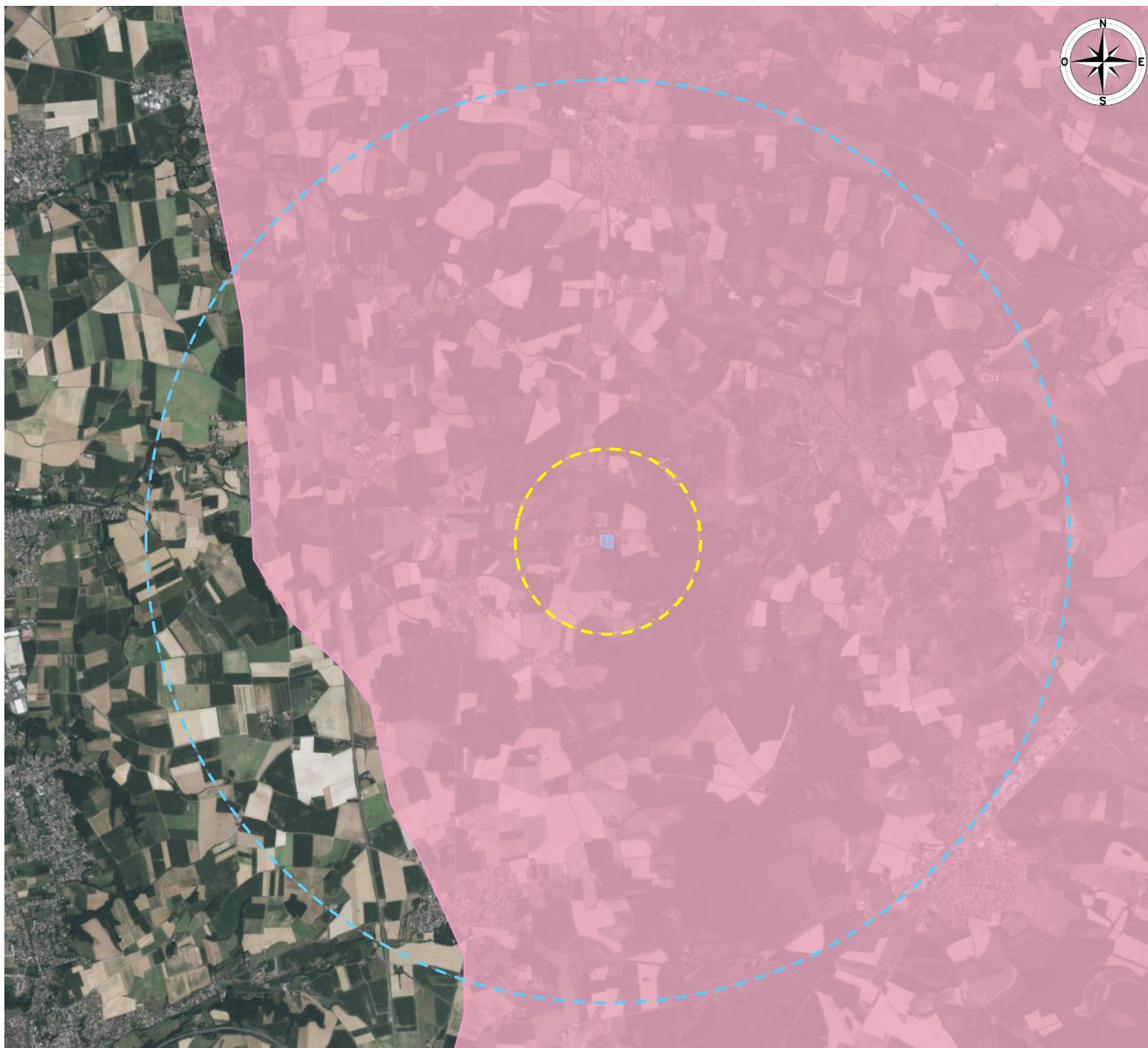
ZONAGES D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE NATUREL

Aires d'études

-  Localisation de l'aire d'étude
-  Aire d'étude rapprochée
-  Aire d'étude éloignée

Zonages d'inventaire

-  ZNIEFF I
-  ZNIEFF II



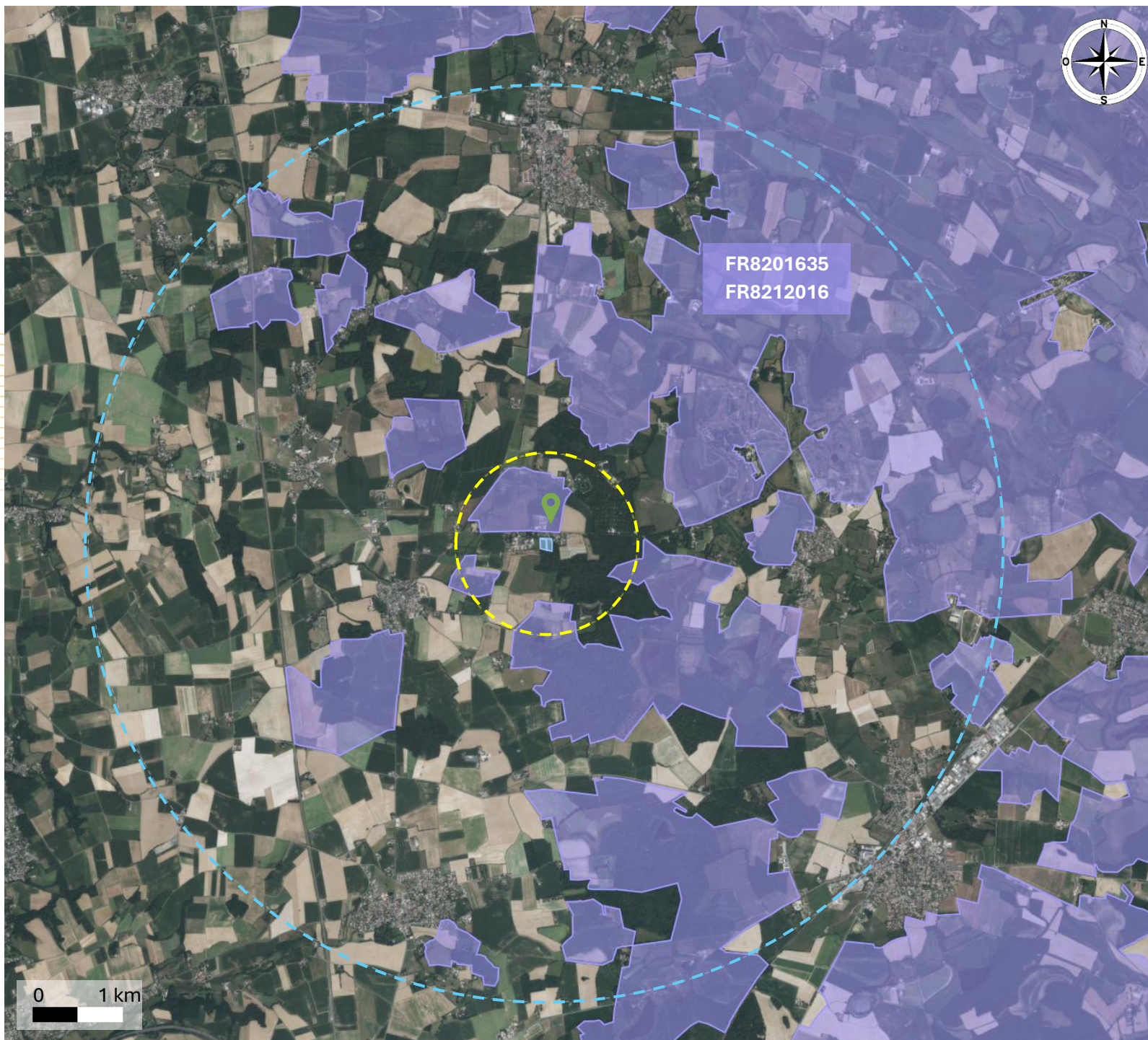
ZONAGES D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE NATUREL

Aires d'études

-  Localisation de l'aire d'étude
-  Aire d'étude rapprochée
-  Aire d'étude éloignée

Zonages d'inventaire

-  ZICO



ZONAGE NATURA 2000

Aires d'études

-  Localisation de l'aire d'étude
-  Aire d'étude rapprochée
-  Aire d'étude éloignée

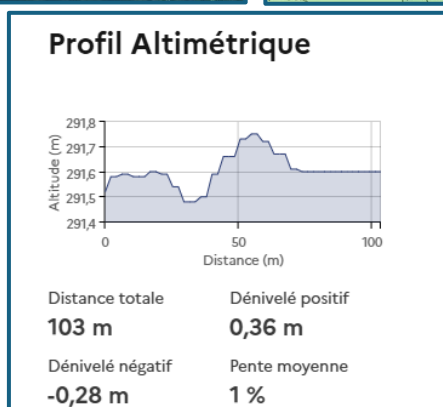
Limites administratives

-  Natura 2000 – ZPS / ZSC

3. CONTEXTE PHYSIQUE ET PAYSAGER

3.1. GÉOMORPHOLOGIE ET TOPOGRAPHIE

Le terrain présente une pente moyenne douce d'environ 1 %, offrant une surface globalement plane.



Source : OpenStreetMap – geoservices.ign.fr - <https://inpn.mnhn.fr/>

3.2. CLIMATOLOGIE

Zone climatique	Océanique Tempéré – Cfb, selon classification Köppen-Geiger
Cumul Annuel Moyen de Précipitations	1068 mm
Températures extrêmes – Données 2025	min = -6,5 °C / max = 39,6 °C
Irradiation solaire	1389 kWh/m2/an

Saint-Jean-de-Thurigneux bénéficie d'un climat tempéré, marqué par des hivers frais et des étés doux à chauds, sans saison sèche marquée. Les précipitations sont bien réparties tout au long de l'année, favorisant la diversité des milieux naturels et agricoles. L'ensoleillement est suffisant en été, avec des périodes plus nuageuses en automne et en hiver.

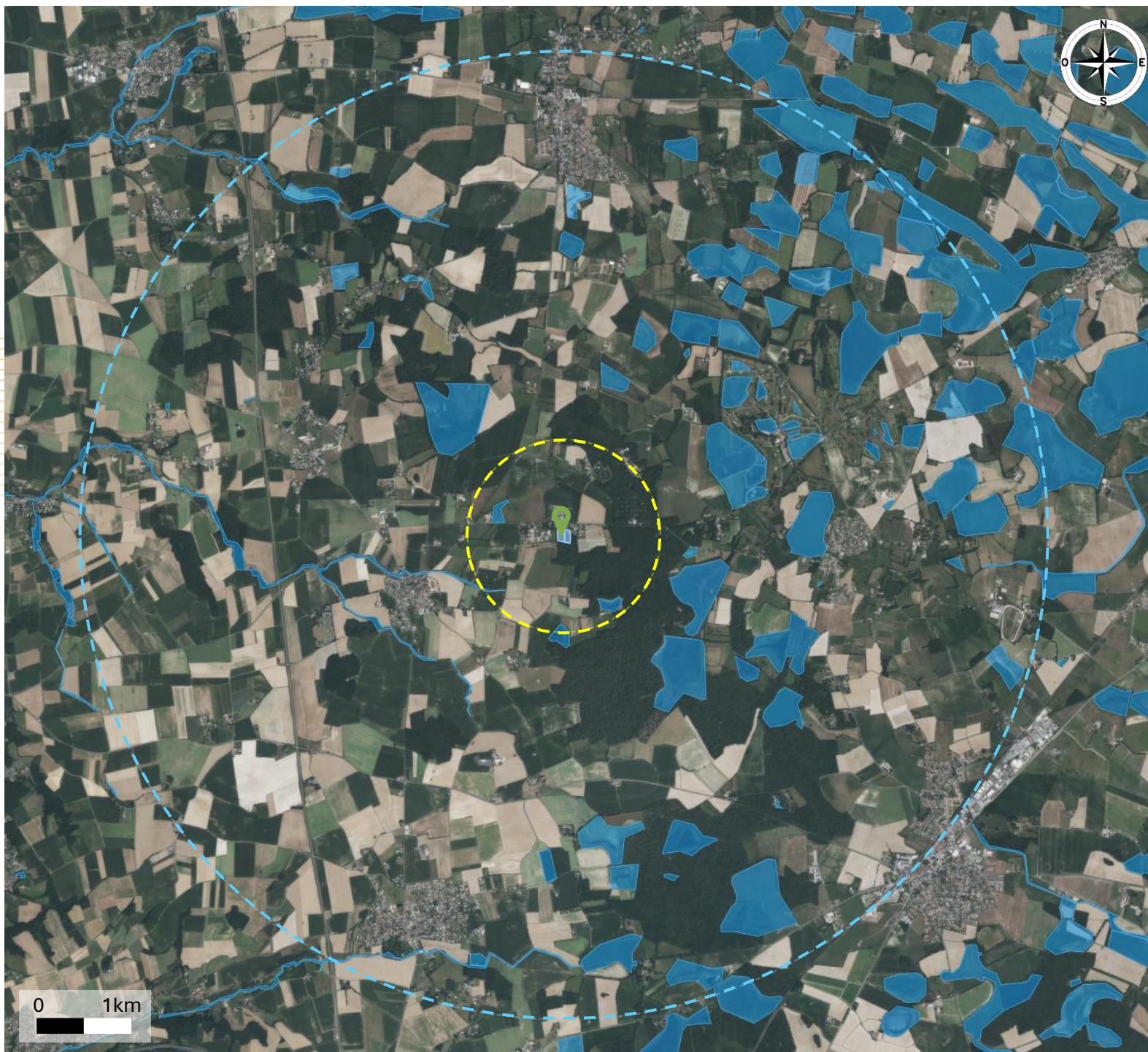
Ce climat modéré, à la fois humide et lumineux selon les saisons, est propice au développement de la végétation et à la biodiversité locale, tout en offrant des conditions favorables pour des usages agricoles ou des projets photovoltaïques.

3.3. HYDROLOGIE ET ZONES HUMIDES

Le projet s'insère dans un secteur de haute valeur patrimoniale, au cœur du plateau de la Dombes, site classé d'importance internationale au titre de la Convention de RAMSAR. Ce territoire se caractérise par une densité exceptionnelle de zones humides (supérieure à la moyenne nationale), structurées autour d'un réseau complexe d'étangs interconnectés et d'Espaces Naturels Sensibles (ENS).

Une analyse bibliographique croisée avec les inventaires locaux recense plus d'une centaine de zones humides dans l'aire d'étude éloignée. À l'échelle locale, une zone humide est identifiée à 550 mètres de l'emprise du projet.

Les enjeux zones humides sont ainsi évalués comme modérés à forts, en raison du contexte hydrogéologique global dans lequel s'inscrit le projet. Une compensation au titre de la séquence ERC pourrait être exigée si des zones humides avérées étaient touchées par l'emprise, ce qui renforce la nécessité d'anticiper ces investigations en amont de toute construction.



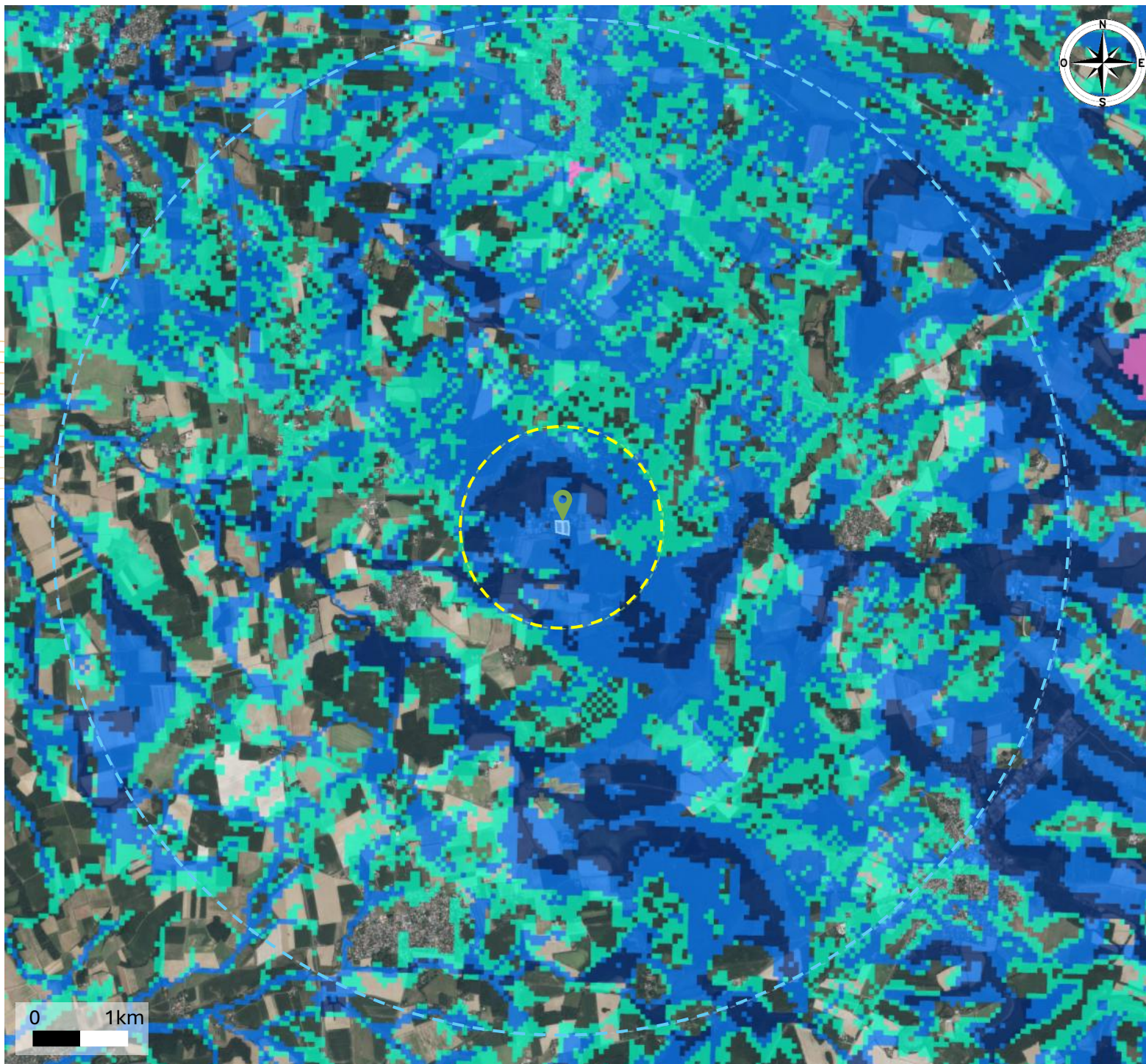
ZONES HUMIDES

Aires d'études

-  Localisation de l'aire d'étude
-  Aire d'étude rapprochée
-  Aire d'étude éloignée

Zonage humide

-  Zones humides avérées



MILIEUX POTENTIELLEMENT HUMIDES

Aires d'études

- Localisation de l'aire d'étude
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude éloignée

Zonage humide

- Probabilité assez forte
- Probabilité forte
- Probabilité très forte
- Plans d'eau
- Estrans

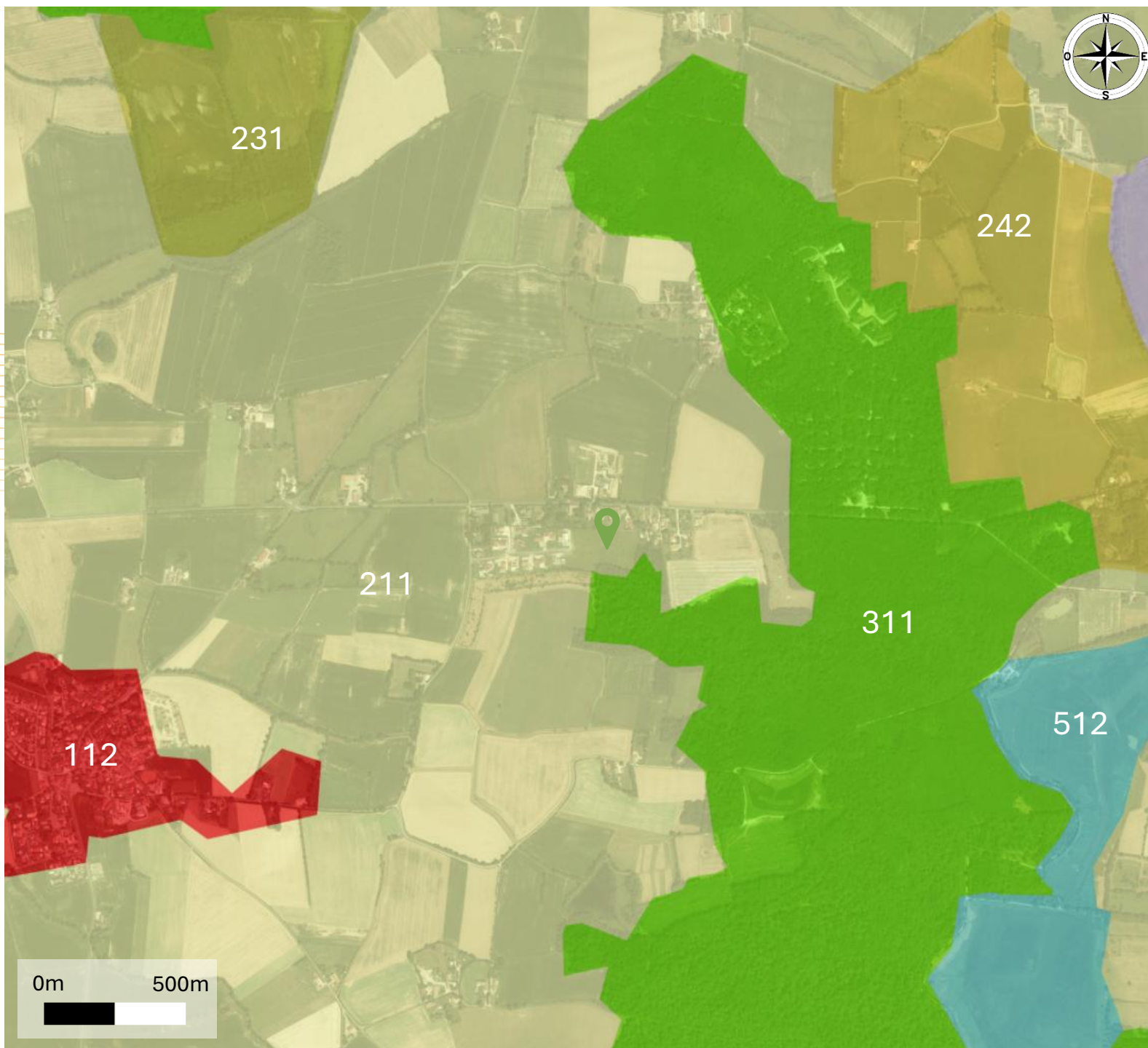
4. HABITATS NATURELS ET FLORE

4.1. RELEVÉ DES HABITATS IDENTIFIÉS

Intitulé de l'habitat	Code Corine	Enjeu écologique	Observations
Zones Urbaines Discontinues	112	Faible	Habitat fortement anthropisé, soumis aux pratiques culturelles intensives. Biodiversité ordinaire généralement appauvrie.
Plan d'eau	512	Modéré	Plan d'eau vraisemblablement associé à la carrière adjacente (131). Intérêt fonctionnel potentiel pour l'avifaune aquatique et les amphibiens. La nature artificielle des berges limite l'enjeu, mais la proximité de l'Ain renforce le potentiel de connectivité écologique.
Prairies et autres surfaces toujours en herbe à usage agricole	231	Modéré	Prairies permanentes pouvant, selon leur ancienneté et leur degré d'humidité, abriter des habitats d'intérêt communautaire et des espèces patrimoniales associées (flore prairiale, insectes, avifaune de plaine). Nécessite une caractérisation phytosociologique terrain pour préciser l'enjeu.
Terres arables non irriguées	211	Modéré	Habitat à forte pression agricole, pouvant accueillir une biodiversité ordinaire (oiseaux, pollinisateurs). Bien que ces habitats, dominés par les pratiques agricoles conservent une potentialité écologique hétérogène, leur intérêt peut être amélioré avec le maintien des éléments semi-naturels.
Forêts de feuillus	311	Fort	La structure verticale des forêts, couplée à une diversité importante de micro-habitats joue un rôle majeur dans la conservation de la faune et de la flore protégée. Elles jouent un rôle majeur dans les fonctionnalités écologiques, et se doivent d'être préservées.
Systèmes cultureux et parcellaires complexes	242	Modéré	Ce sont des milieux pouvant accueillir une biodiversité diversifiée, bien que leur intérêt peut être compromis par l'intensification agricole, et la simplification des parcelles.

Le document présente une cartographie Corine Land Cover (CLC) 2018 qui identifie six entités dans l'aire d'étude élargie. Bien que la résolution de cette cartographie ne permette pas une analyse fine pour un projet de 1.5 ha, ces données constituent un cadrage, et permettent de prendre connaissance de l'environnement proche.

La zone de projet est cartographiée en « terres arables hors périmètre d'irrigation » (211), ce qui traduit un usage agricole intensif dominant, a priori peu favorable à la présence d'habitats à fort enjeu écologique intrinsèque. Ce type d'occupation du sol est généralement associé à une biodiversité ordinaire appauvrie par les pratiques culturelles. Toutefois, cette qualification CLC ne préjuge pas de la nature exacte des habitats présents à l'échelle fine de l'emprise.



CORINE LAND COVER - 2018

Localisation de l'aire d'étude

- Terres arables hors périmètres d'irrigation
- Vignobles
- Vergers et petits fruits
- Prairies
- Cultures annuelles associées aux cultures permanentes
- Systèmes culturaux et parcellaires complexes
- Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants
- Forêts de feuillus
- Forêts de conifères
- Forêts mélangées
- Pelouses et pâturages naturels
- Landes et broussailles
- Forêt et végétation arbustive en mutation
- Roches nues
- Végétation clairessemée
- Marais intérieurs
- Tourbieres
- Zones intertidales
- Cours d'eau et voies d'eau
- Plans d'eau
- Tissu urbain continu
- Tissu urbain discontinu
- Zones industrielles et commerciales
- Réseau routier et ferroviaire et espaces associés
- Zones portuaires
- Aéroports
- Extraction de matériaux
- Extraction de matériaux
- Chantiers
- Espaces verts urbains
- Equipements sportifs et de loisirs

4.2. FLORE PATRIMONIALE ET PROTÉGÉE

Données disponibles pour le secteur de Saint-Jean-de-Thurigneux / basse vallée de l'Ain :

Source : Biodiv'Aura, CBN Alpin, Patrimoines de l'Ain

FLORE - ESPECES PROTEGEES / PATRIMONIALES

NOM FRANCAIS	NOM SCIENTIFIQUE
Ludwigie des Marais	<i>Ludwigia Palustris</i>
Iris de Sibérie	<i>Iris sibirica</i>
Fritillaire Pintade	<i>Fritillaria meleagris</i>
Drosera	<i>Drosera rotundifolia</i> / <i>Drosera longifolia</i>
Gentiane des Marais	<i>Gentiana pneumonanthe</i>
Osmonde Royale	<i>Osmunda regalis</i>
Trolle d'Europe	<i>Trollius europaeus</i>
Marsilée à Quatre Feuilles	<i>Marsilea quadrifolia</i>

FLORE - ESPECES INVASIVES

NOM FRANCAIS	NOM SCIENTIFIQUE
Jussie à Grande Fleurs	<i>Ludwigia grandiflora</i>
Jussie Rampante	<i>Ludwigia peploides</i>
Ambroisie à Feuilles d'Armoise	<i>Ambrosia artemisiifolia</i>
Myriophylle du Brésil	<i>Myriophyllum aquaticum</i>
Renouée du Japon Renouée Bohème Renouée de Sakhaline	<i>Reynoutria japonica</i> <i>Reynoutria x bohemica</i> <i>Reynoutria sachalinensis</i>

Le patrimoine floristique de l'Ain est remarquable tant par sa diversité que par le statut réglementaire des espèces concernées. Plusieurs espèces sont strictement protégées au niveau national ou régional et font l'objet d'une protection intégrale interdisant toute destruction, cueillette ou perturbation de leurs stations. Les enjeux flore patrimoniale/protégée sont évalués comme **modérés**, avec une incertitude résiduelle qui ne pourra être levée que par des inventaires floristiques sur site.

La liste des espèces exotiques envahissantes recensées sur le secteur peuvent constituer un risque de colonisation de l'emprise, particulièrement en phase chantier lors des opérations de terrassement. Les enjeux liés aux espèces invasives sont évalués comme **faibles**, mais appellent l'élaboration d'un protocole de gestion préventive intégré au plan chantier, incluant une détection préalable des stations sur l'emprise et des mesures strictes de traçabilité des terres excavées. Si des espèces invasives sont avérées sur l'emprise du projet, une vigilance accrue sera nécessaire.

5. FAUNE

5.1. AVIFAUNE PROTEGEE (OISEAUX)

Les données bibliographiques mobilisées proviennent notamment de la base Biodiv'AURA, de l'atlas des oiseaux nicheurs et des bases de données naturalistes locales.

Elles concernent la commune de Saint-Jean-de-Thurigneux, mais sont ciblées à l'aire d'étude rapprochée du site. Cette analyse est à croiser avec les observations de terrain ainsi qu'avec les données issues des zonages réglementaires (ZNIEFF, sites Natura 2000) présents dans l'aire d'étude rapprochée et élargie. L'objectif est d'identifier l'ensemble des espèces protégées et patrimoniales potentiellement présentes au sein de l'emprise du projet et dans son environnement proche.

NOM FRANCAIS	NOM SCIENTIFIQUE	NOM FRANCAIS	NOM SCIENTIFIQUE
Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i>	Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	Blongios nain	<i>Ixobrychus minutus</i>
Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>	Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>
Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>	Guifette moustac	<i>Chlidonias hybrida</i>
Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>	Mésange boréale	<i>Poecile montanus</i>
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	Crabier chevelu	<i>Ardeola ralloides</i>
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	Tadorne de Belon	<i>Tadorna tadorna</i>
Locustelle tachetée	<i>Locustella naevia</i>	Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>
Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>
Râle d'eau	<i>Rallus aquaticus</i>	Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	Locustelle lusciniôïde	<i>Locustella luscinioides</i>
Mouette rieuse	<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>
Héron garde-boeufs	<i>Bubulcus ibis</i>	Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>
Echasse blanche	<i>Himantopus himantopus</i>	Pouillot siffleur	<i>Phylloscopus sibilatrix</i>
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	Gobemouche noir	<i>Ficedula hypoleuca</i>
Goéland leucophée	<i>Larus michahellis</i>	Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i>
Fuligule nyroca	<i>Aythya nyroca</i>	Martinet à ventre blanc	<i>Tachymartitis melba</i>
Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>	Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>
Rousserolle turdoïde	<i>Acrocephalus arundinaceus</i>	Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>
Guêpier d'Europe	<i>Merops apiaster</i>	Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>
Talève sultane	<i>Porphyrio porphyrio</i>	Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>
Grand-duc d'Europe	<i>Bubo bubo</i>	Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>
Spatule blanche	<i>Platalea leucorodia</i>	Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>

Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochrurus</i>
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>
Rousserolle effarvatte	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>
Mésange nonnette	<i>Poecile palustris</i>
Phragmite des joncs	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>
Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>
Pic vert	<i>Picus viridis</i>
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>
Gallinule poule-d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>
Grande Aigrette	<i>Ardea alba</i>
Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i>
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>

Martinet noir	<i>Apus apus</i>
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>
Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>
Épervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>
Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>
Fauvette babillarde	<i>Curruca curruca</i>
Grèbe à cou noir	<i>Podiceps nigricollis</i>
Chevalier culblanc	<i>Tringa ochropus</i>
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>
Grosbec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>
Marouette poussin	<i>Zapornia parva</i>
Ibis falcinelle	<i>Plegadis falcinellus</i>
Chevalier aboyeur	<i>Tringa nebularia</i>
Balbusard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>
Pygargue à queue blanche	<i>Haliaeetus albicilla</i>
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>
Rollier d'Europe	<i>Coracias garrulus</i>
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>
Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>
Mésange noire	<i>Periparus ater</i>

5.2. MAMMIFÈRES PROTEGES

NOM FRANCAIS	NOM SCIENTIFIQUE	NOM FRANCAIS	NOM SCIENTIFIQUE
Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	Écureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>

5.3. REPTILES ET AMPHIBIENS (HERPETOFAUNE) PROTEGES

NOM FRANCAIS	NOM SCIENTIFIQUE	NOM FRANCAIS	NOM SCIENTIFIQUE
Rainette verte	<i>Hyla arborea</i>	Orvet fragile	<i>Anguis fragilis</i>
Triton crêté	<i>Triturus cristatus</i>	Lézard à deux raies	<i>Lacerta bilineata</i>
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	Couleuvre helvétique	<i>Natrix helvetica</i>

Vipère aspic	<i>Vipera aspis</i>
Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>
Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i>

Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i>
Grenouille verte	<i>Pelophylax kl. esculentus</i>
Coronelle lisse	<i>Coronella austriaca</i>

5.4. INSECTES ET AUTRES INVERTÉBRÉS PROTEGES

NOM FRANCAIS	NOM SCIENTIFIQUE	NOM FRANCAIS	NOM SCIENTIFIQUE
Leucorrhine à gros thorax	<i>Leucorrhinia pectoralis</i>	Cerf-volant (mâle)	<i>Lucanus cervus</i>
		Abeille domestique	<i>Apis mellifera</i>

Au regard des données bibliographiques disponibles à proximité du projet, l'avifaune en ressort comme étant le plus documenté, mais surtout le plus contraint réglementairement sur ce secteur. Le territoire de Saint-Jean-de-Thurigneux présente ainsi une sensibilité faunistique, en particulier pour l'avifaune nicheuse des milieux ouverts et les espèces inféodées aux milieux humides alluviaux.

Enjeux au regard de l'avifaune : Fort

Enjeux au regard des autres espèces : Moyen

6. CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES ET TRAME VERTE ET BLEUE

6.1. TRAME VERTE ET BLEUE (TVB) - ÉCHELLE RÉGIONALE

Réservoirs de biodiversité identifiés	Plusieurs réservoirs identifiés autour de la zone d'étude (= Ensemble Natura2000 / ZNIEFF et ZICO « Les Dombes »)
Corridors écologiques	Corridor régional identifié à 4,95km au Sud

6.2. ANALYSE DES CONTINUITÉS À L'ÉCHELLE LOCALE

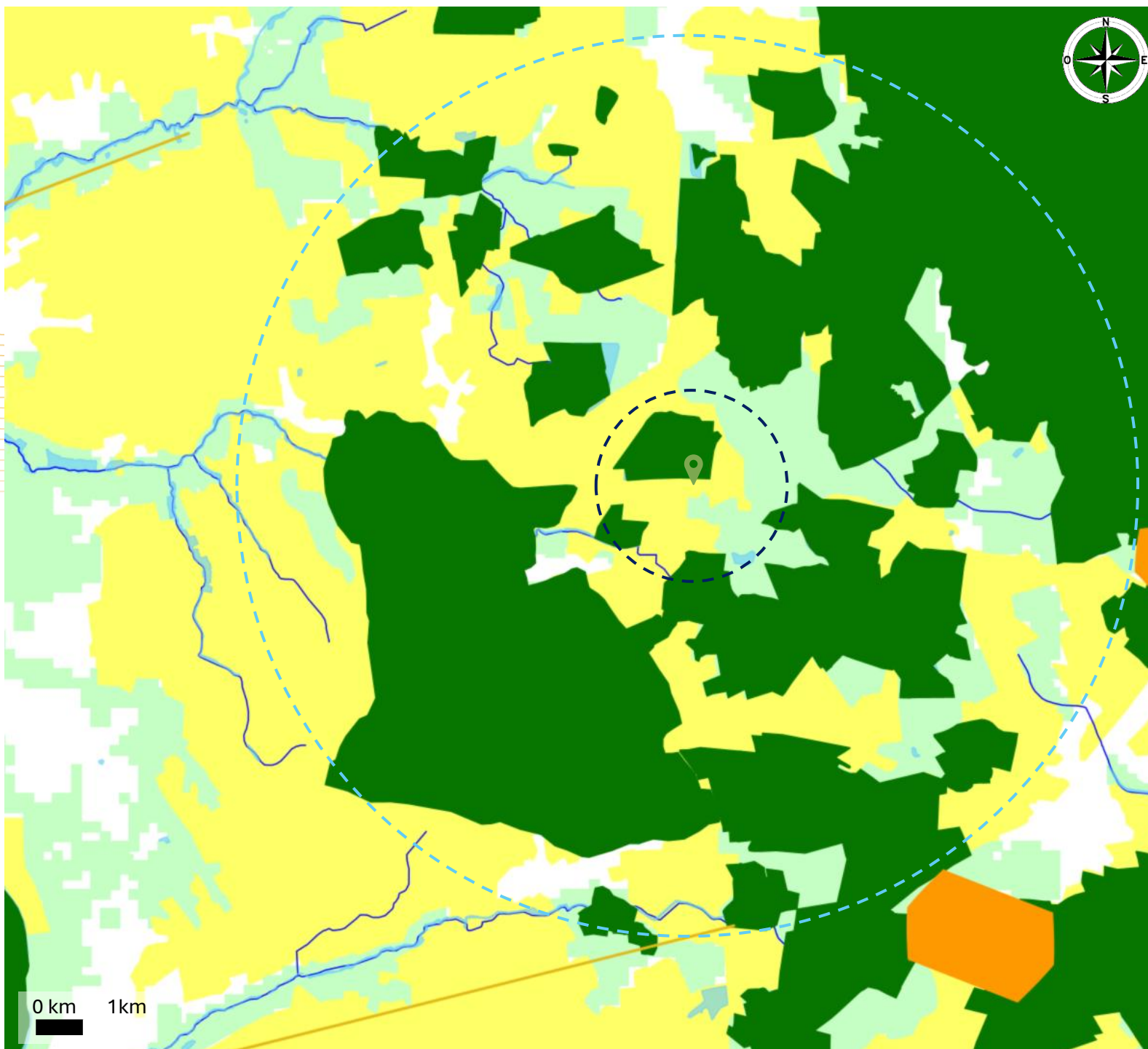
Le projet est localisé au sein d'un grand espace agricole, sans superposition directe avec un réservoir de biodiversité ni avec un corridor surfacique identifié au sein du SRADDET de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Il ne semble pas non plus recouper de zone humide régionale ni de cours d'eau appartenant à la trame TVB de manière directe.

En revanche, le contexte périphérique apparaît contraint. Plusieurs réservoirs de biodiversité sont identifiés dans l'aire d'étude proche du site, notamment au nord de celle-ci. Le projet n'est pas localisé au sein de ces réservoirs, mais leur proximité confère au secteur un intérêt écologique certain en tant qu'espace périphérique susceptible de participer aux dynamiques écologiques locales.

Le réseau de continuités écologiques est structuré par la présence de cours d'eau au sein de l'aire d'étude élargie, constituant des corridors aquatiques fonctionnels.

L'analyse de la sensibilité écologique met en évidence l'absence de superposition directe du projet avec un réservoir de biodiversité ou un corridor écologique majeur identifié par la TVB. Le site présente ainsi une sensibilité écologique globalement modérée, dans la mesure où il n'affecte pas directement les composantes structurantes identifiées à l'échelle régionale. Cette compatibilité reste toutefois conditionnée à la prise en compte des continuités écologiques locales et à l'intégration de mesures adaptées. Il conviendra notamment de veiller à éviter les secteurs les plus sensibles ; ces mesures seront détaillées plus précisément dans la section ERC.

Le site se trouve ainsi positionné dans un espace de perméabilité écologique situé entre plusieurs réservoirs de biodiversité de premier ordre. Même en l'absence de superposition directe avec un élément de la TVB cartographié, l'emprise est susceptible de jouer un rôle de zone de transit pour la faune. Les enjeux liés à la TVB sont donc évalués comme **modérés**, non pas en raison d'une atteinte directe à un élément cartographié du SRADDET, mais du fait de la position du site au sein de la continuité écologique régionale, entre plusieurs réservoirs de biodiversité.



TRAME VERTE ET BLEUE EN REGION AURA

AIRES D'ETUDE

-  Localisation de l'aire d'étude
-  Aire d'étude rapprochée
-  Aire d'étude éloignée

TVB SRADDET AVRIL 2020

-  Corridors écologiques linéaires
-  Corridors écologiques surfaciques
-  Réservoirs de biodiversité
-  Cours d'eau trame TVB
-  Lacs naturels et espaces surfaciques
-  Zones humides régionales
-  Espaces perméables relais linéaires
-  Espaces perméables relais surfaciques
-  Grands espaces agricoles

7. SYNTHÈSE DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES BIBLIOGRAPHIQUES

7.1. TABLEAU RECAPITULATIF ET SYNTHÈSE DES ENJEUX IDENTIFIÉS

Thématique / Enjeu	Niveau d'enjeu
Zonages réglementaires (Natura 2000, APB, RN...)	FORT
Zones humides	MODÈRE / FORT
Flore protégée / patrimoniale	FAIBLE / MODÈRE
Avifaune	FORT
Mammifères / Amphibiens / Reptiles / Insectes	MODÈRE
Continuités écologiques (TVB)	MODÈRE

Dénomination	Distance	Enjeu principal pour le projet
ZNIEFF II - 820003786 - ENSEMBLE FORME PAR LA DOMBES DES ETANGS ET SA BORDURE ORIENTALE FORESTIERE	Inclus	Le secteur de la Dombes constitue l'un des territoires naturels les plus sensibles de Rhône-Alpes, cumulant plusieurs niveaux de protection qui signalent des enjeux écologiques majeurs. La ZNIEFF II couvre l'ensemble du bassin versant et souligne la vulnérabilité fonctionnelle des milieux périphériques aux étangs (hydrologie, haies, connectivité), tandis que la ZNIEFF I identifie des espèces floristiques et faunistiques remarquables à enjeu fort. La ZICO et la ZPS témoignent d'une importance avifaunistique exceptionnelle à l'échelle nationale.
ZNIEFF I - 820030608 - Etangs de la Dombes	1,2 km	
ZICO - La Dombes	Inclus	
FR8201635 / FR8212016 - La Dombes - ZSC Dir. Habitats / ZPS Dir. Oiseaux	70 m	

Le projet s'inscrit dans un secteur RAMSAR à forte probabilité de présence de zones humides et présente une probabilité forte à très forte d'hydromorphie selon les cartographies des milieux potentiellement humides. La réalisation de sondages pédologiques devra être réalisée conformément à l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 (critères sol et végétation) afin de confirmer ou non la présence de zones humides sur le projet.

Le projet est localisé dans un espace agricole sans superposition directe avec un réservoir de biodiversité ou un corridor surfacique identifié au SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes.

8. REPÉRAGES DE TERRAIN (2026)

Un passage de reconnaissance écologique a été réalisé sur le site. Ce passage unique ne constitue pas un inventaire exhaustif mais permet d'évaluer les habitats, les potentialités faunistiques et floristiques, et d'orienter les suites à donner.

8.1. CONDITIONS ET MODALITÉS DU PASSAGE

Date du passage terrain	18/03/2026
Heure de début / fin	13:00 - 17:00
Observateur(s)	Louis TOFFIN
Conditions météorologiques	Nuageux/Ensoleillé - Température : 18 °C - Vent : Nul
Surface parcourue	1,55 ha - 100% de l'emprise totale
Méthodes de prospection	Transects à pied / Points d'observation / Ecoute passive oiseaux

8.2. HABITATS

CARACTÈRE NATUREL DU SITE D'ÉTUDE		
Artificiel	Plutôt naturel	Naturel
Site dominé par une occupation du sol urbaine ou industrielle	Site occupé par une mosaïque de milieux naturels et de milieux artificiels	Site dominé par des milieux naturels spontanés

Le tableau ci-dessous recense selon le référentiel Corine Land Cover les habitats présents à proximité immédiate de l'aire d'étude :

Description de l'habitat	Equivalent Corine Land Cover	Code Corine associé
Habitats prairiaux non humides	Terres arables hors périmètre d'irrigation	211
Habitats artificialisés et imperméabilisés	Tissu urbain discontinu	112
Habitats de haies	Forêts et végétation arbustive en mutation	324
Habitats de forêts et milieux semi-naturels	Forêts mélangées	313

Typologie	Description	Espèces protégées potentielles
Renoncule (<i>Ranunculus</i>) Véronique (<i>veronica</i>) Fétuque (<i>Festuca</i>) Stellaire holostée (<i>Rabelera holostea</i>) Grande oseille (<i>Rumex Acetosa</i>) Pissenlit (<i>Taraxacum rubicundum</i>)	 La zone constitue une prairie mésophile à gestion extensive, dominée par des graminées rases et des plantes herbacées communes. Le sol présente des zones dénudées, témoignant d'une fauche régulière, sans pâturage ou usage agricole. Cet habitat présente une valeur floristique modeste, tandis que sur le plan faunistique, cet espace ouvert peut malgré tout constituer un habitat de chasse pour l'avifaune et les chiroptères. POTENTIALITE ECOLOGIQUE : FAIBLE	Oiseaux : Busard des Roseaux Busard Saint-Martin Reptiles : Lézard des murailles Lézard à deux raies Insectes : Flambé
Erabler (<i>Acer</i>) Prunellier (<i>Prunus Spinosa</i>) Ronce (<i>Rubus</i>) Saule noirissant (<i>Salix myrsinifolia</i>) Chêne (<i>Quercus</i>) Nerprun des rochers (<i>Rhamnus saxatilis</i>) Aubépine (<i>Crataegus</i>) Saule marsault (<i>Salix caprea</i>) Cerisier acide (<i>Prunus cerasus</i>) Saule à feuilles hastées (<i>Salix hastata</i>)	 	Oiseaux : Pie-grièche écorcheur Rossignol philomèle Fauvette à tête noire Fauvette grise Tourterelle des bois Pic(s) Busard des roseaux Milan noir Epervier d'Europe Mammifères : Vipère aspic Lézard à deux raies Pipistrelle commune Amphibiens : Rainette verte Triton crêté Insectes : Leucorrhine à gros thorax Cerf-volant



La zone constitue une haie arbustive dense, en transition avec une lisière boisée. La strate forestière est dominée par des saules, des érables et des chênes, conférant à l'ensemble un port boisé notable. La strate arbustive, particulièrement développée, est composée d'espèces épineuses typiques des haies bocagères à fort enjeux environnementaux. L'ensemble de la formation présente une structure hétérogène gérée. Sur le plan faunistique, cet habitat constitue une zone de refuge, de reproduction et de transit majeure pour de nombreuses espèces.

POTENTIALITE ECOLOGIQUE : FORTE

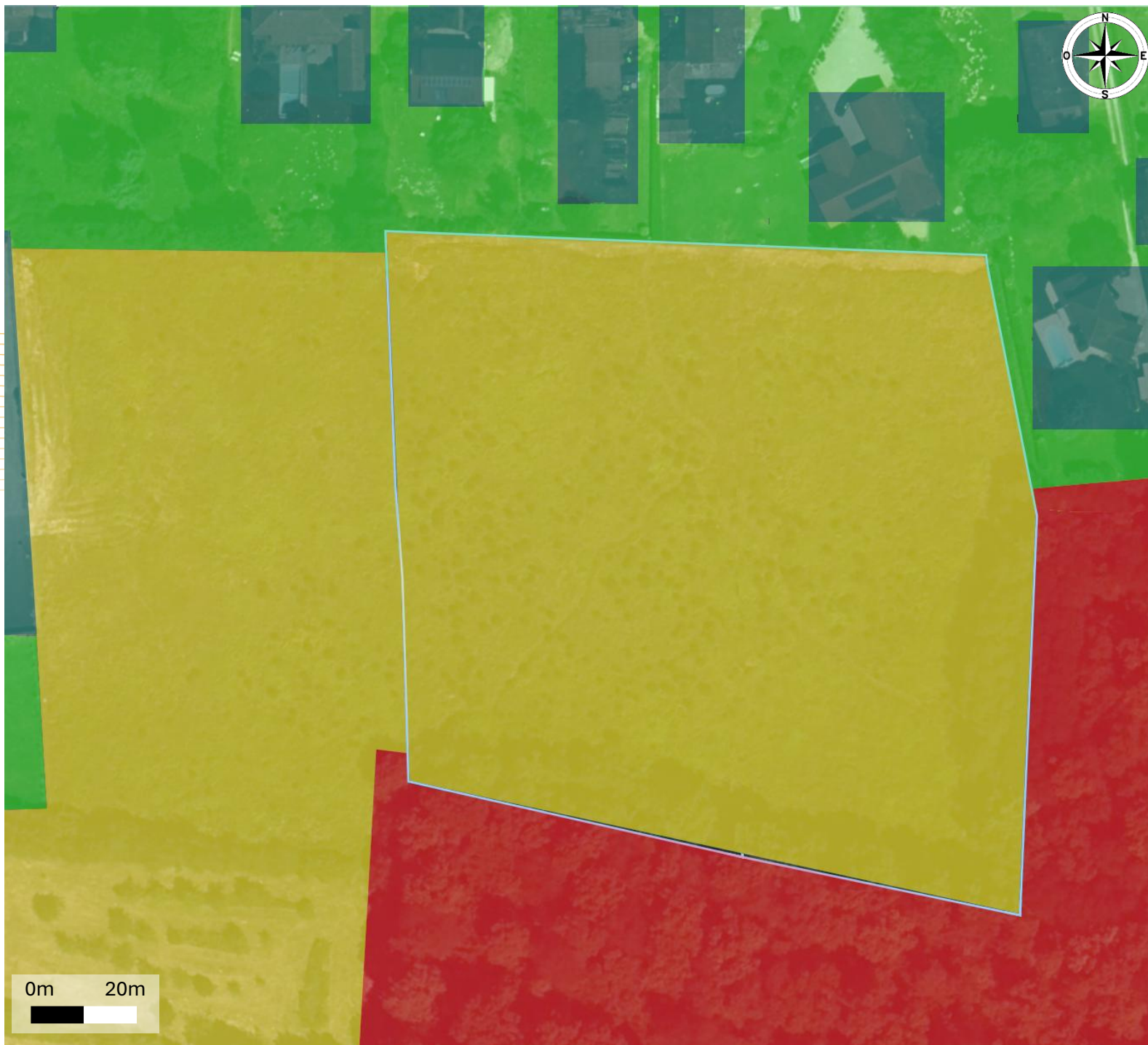


Fusain du japon (*Eunymus japonicus*)

La zone constitue une haie ornementale, taillée de façon régulière et entretenue, en bordure de parcelles bâties résidentielles. La structure homogène et rectiligne de la haie témoigne d'une gestion anthropique intensive. La strate herbacée en pied de haie reste rudimentaire. En raison de sa gestion intensive et de sa composition floristique limitée, cet habitat présente une valeur patrimoniale faible. Il constitue néanmoins une structure végétale linéaire pouvant jouer un rôle de corridor secondaire ou d'abri ponctuel pour certaines espèces d'avifaune généralistes.

POTENTIALITE ECOLOGIQUE : FAIBLE / MODERE

Oiseaux :
Merle noir
Rougegorge familier
Moineau domestique
Tourterelle turque



HABITATS A PROXIMITE IMMEDIATE DU PROJET

AIRES D'ETUDE

 Périmètre de l'aire d'étude

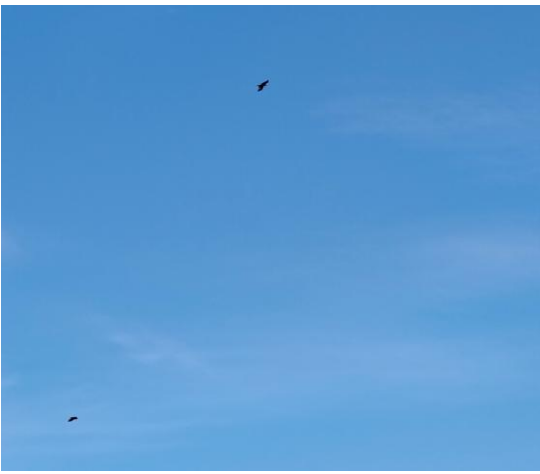
Habitats

-  Habitats prairiaux non humides
-  Habitats de forêts et milieux semi-naturels
-  Habitats de haies ou habitats anthropisés non artificialisés
-  Habitats artificialisés et imperméabilisés

8.3. FLORE PROTEGEE / PATRIMONIALE / INVASIVE

Espèces protégées avérées	
Aucune	Aucune espèce protégée floristique protégée n'a été recensée sur la zone d'étude.
Espèces exotiques invasives (EEE)	
Aucune	Aucune espèce invasive floristique protégée n'a été recensée sur la zone d'étude.

8.4. FAUNE

ESPÈCES AVÉRÉES – IDENTIFIÉES SUR SITE		
OISEAUX		
ESPECE	IDENTIFICATION	DESCRIPTION
Pouillot Véroce	Ci-dessous les enregistrements d'oiseaux sur site, ayant permis l'identification :  OISEAUX_1.wav  OISEAUX_2.wav  OISEAUX_3.wav	Espèce protégée
Rouge-Gorge Familier		Espèce protégée
Mésange Charbonnière		Espèce protégée
Fauvette à tête noire		Espèce protégée
Merle noir		Espèce non protégée
Pinson des arbres		Espèce protégée
Moineau domestique		Espèce protégée
Pigeon Ramier		Espèce protégée mais chassable
Buse Variable (Buteo Buteo)		Espèce protégée
REPTILES / MAMMIFERES / INSECTES / AMPHIBIENS		

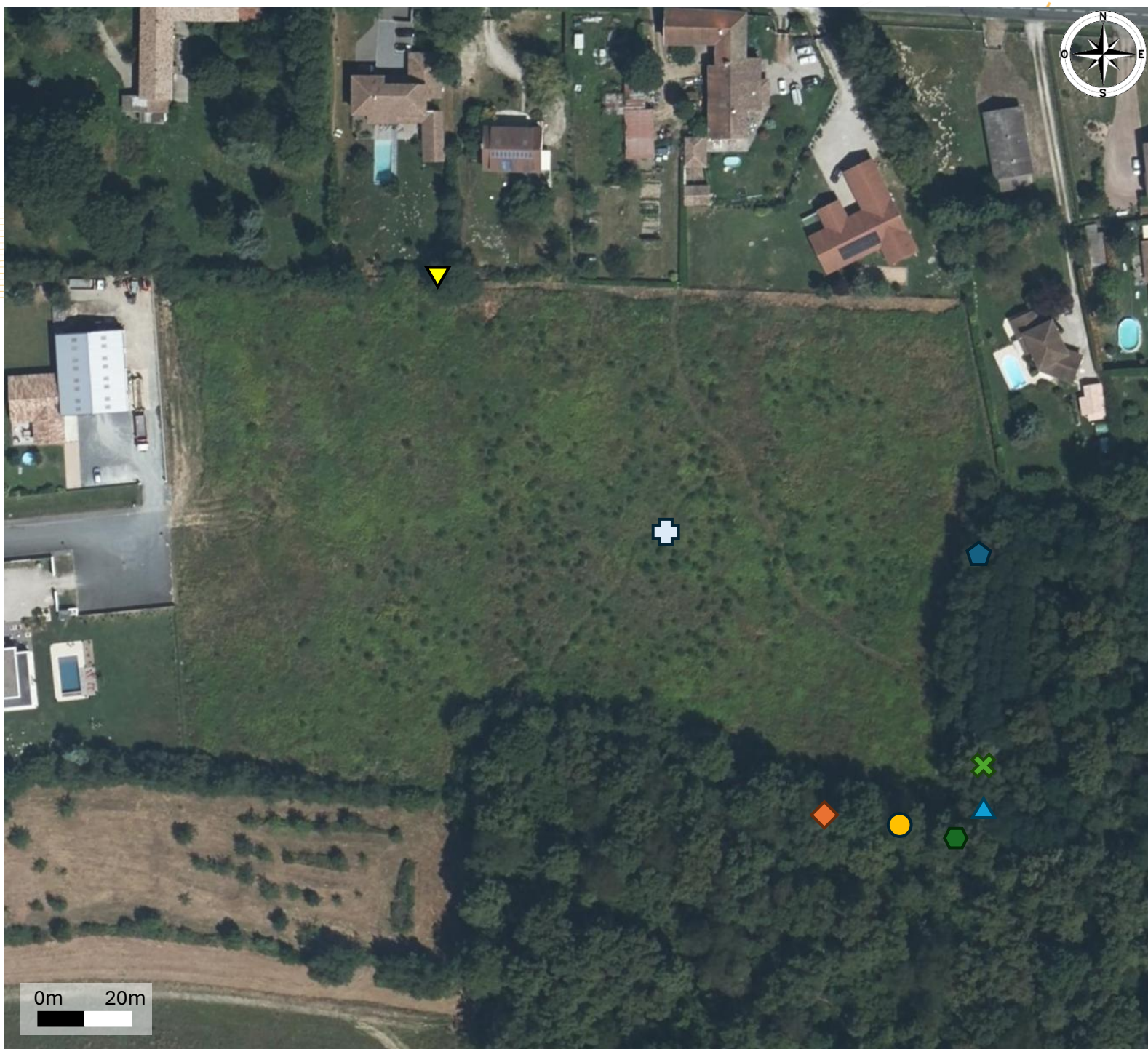
Machaon (Papilio machaon)		<i>Espèce non protégée</i>
Lézard à deux raies		<i>Espèce protégée</i>



FAUNE PROTEGEE IDENTIFIEE

FAUNE PROTEGEE

-  Pouillot Véloce
-  Rouge-Gorge Familier
-  Mésange Charbonnière
-  Fauvette à Tête Noire
-  Pinson des Arbres
-  Moineau Domestique
-  Buse Variable
-  Lézard à deux raies



8.5. TABLEAU RECAPITULATIF ET SYNTHESE DU PASSAGE TERRAIN

Thématique / Enjeu	Niveau d'enjeu
Habitats	MODERE / FORT
Flore	FAIBLE
Avifaune	FORT
Reptiles, Mammifères, Insectes, Amphibiens	FAIBLE / MODERE

Aucune espèce végétale protégée ou invasive n'a été recensée lors du passage. La majeure partie de la zone d'étude est occupée par une prairie mésophile à gestion extensive, dominée par des graminées rases et des plantes herbacées communes. Le sol présente des zones dénudées témoignant d'une fauche régulière, sans pâturage ni usage agricole actif. La valeur floristique de cet habitat est modeste.

L'avifaune constitue le groupe faunistique présentant le niveau d'enjeu le plus élevé. Huit espèces d'oiseaux ont été repérées sur site, dont sept bénéficiant de la protection nationale au titre de l'article L.411-1 du Code de l'environnement.

Bien qu'une seule espèce de reptile a été repérée sur site, les potentialités d'accueil pour d'autres espèces identifiées pendant l'étude bibliographique reste élevée. Aucune espèce à enjeu patrimonial fort n'a été avérée lors de cette prospection.

Toutefois, compte tenu du contexte biogéographique (Zonages Natura 2000, ZNIEFF et ZICO) et des potentialités d'accueil identifiées, ce pré-diagnostic ne saurait se substituer à des mesures ERC strictes.

9. IMPLICATIONS REGLEMENTAIRES

9.1. RÉGLEMENTATION ESPECES PROTEGEES

Droit européen

La protection des espèces en Europe repose sur deux directives fondamentales :

- Directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages, dite directive « Oiseaux » (articles 5 à 9) : interdit la destruction intentionnelle, la capture, la détention, le commerce et la perturbation des oiseaux sauvages, ainsi que la destruction de leurs nids et œufs.
- Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que la faune et la flore sauvages, dite directive « Habitats / Faune / Flore » (articles 12 à 16) : impose aux États membres de prendre les mesures nécessaires pour instaurer un système de protection stricte pour les espèces animales figurant à l'Annexe IV, ainsi que pour les espèces végétales inscrites à l'Annexe IV partie b.

Droit français

En droit national, la protection des espèces est régie par :

- L'article L.411-1 du Code de l'environnement, qui interdit notamment : la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement d'individus, la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction ou des aires de repos, la perturbation intentionnelle des animaux protégés.
- Les arrêtés ministériels de protection fixant les listes d'espèces protégées par groupe taxonomique, notamment : l'arrêté du 29 octobre 2009 pour les oiseaux (*NOR : DEVN0914202A*) ; l'arrêté du 8 janvier 2021 pour les amphibiens et reptiles (*NOR : TREL2034632A*) ; l'arrêté du 23 avril 2007 modifié pour les mammifères terrestres (*NOR : DEVN0752752A*) ; l'arrêté du 20 janvier 1982 modifié pour les espèces végétales.
- L'article L.411-2 du Code de l'environnement, qui prévoit un régime de dérogation en cas d'impossibilité d'évitement. Les conditions de demande et d'instruction de la Demande de Dérogation aux interdictions relatives aux Espèces Protégées (DDEP) sont précisées par l'arrêté ministériel du 19 février 2007 modifié (*NOR : DEVN0700160A*).

Réglementation relative aux zones humides – Loi sur l'eau (IOTA)

Le régime de déclaration ou d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau est régi par les articles L.214-1 et suivants et R.214-1 et suivants du Code de l'environnement.

La DDT de l'Ain précisera au maître d'ouvrage la procédure à suivre.

Nomenclature de l'évaluation environnementale (EE)

Conformément à l'article R.122-2 du Code de l'environnement (version en vigueur depuis le 12 juin 2024), le projet relève de la rubrique 30 du tableau annexé :

Catégorie	Autorisation environnementale systématique	Examen au cas par cas
30. Installations photovoltaïques au sol (hors toitures et ombrières)	Puissance $\geq$ 1 MWc	Puissance $\geq$ 300 kWc

Le projet de Saint-Jean-de-Thurigneux présente une puissance envisagée de 1 MWc, ce qui le place à la limite du seuil d'autorisation environnementale systématique. Selon les caractéristiques définitives du projet :

- Si la puissance est strictement égale ou supérieure à 1 MWc : le projet est soumis à autorisation environnementale. Une étude d'impact complète sera requise (article R.122-2 du Code de l'environnement).
- Si la puissance est inférieure à 1 MWc : le projet est soumis à examen au cas par cas auprès de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes. Le présent pré-diagnostic écologique peut être joint au dossier de demande d'examen au cas par cas.

La clause filet (*article R.122-2-1 du Code de l'environnement, décret n°2022-422 du 25 mars 2022*) permet en outre à l'autorité compétente de soumettre à examen au cas par cas tout projet situé en deçà des seuils, susceptible d'avoir des incidences sur l'environnement.

9.2. EXPERTISES ECOLOGIQUES COMPLEMENTAIRES

Au regard des éléments recueillis dans le cadre du présent pré diagnostic, les enjeux écologiques présents au sein de l'aire d'étude rapprochée apparaissent bien caractérisés, tant sur le plan des habitats que des groupes faunistiques et floristiques.

En conséquence, la réalisation d'inventaires écologiques complémentaires ne semble pas nécessaire à ce stade du projet, les données bibliographiques croisées avec le passage de terrain ayant permis d'identifier de manière satisfaisante les sensibilités environnementales du site.

En revanche, ces enjeux impliquent la mise en œuvre de mesures adaptées visant à éviter et réduire les impacts potentiels du projet sur la biodiversité. Ces mesures sont détaillées dans la section suivante du présent rapport.

10. MESURES ERC - ÉVITER, RÉDUIRE, COMPENSER

La démarche ERC (Eviter, Réduire, Compenser) constitue le cadre réglementaire de référence pour la prise en compte des enjeux environnementaux dans les projets d'aménagement (art. L.110-1 II 2° du Code de l'environnement). Elle s'applique de façon séquentielle et hiérarchisée : l'évitement est prioritaire sur la réduction, qui est elle-même prioritaire sur la compensation.

Dans le cadre de ce projet, des mesures pour préserver la biodiversité sont envisageables :

10.1. MESURES D'ÉVITEMENT

Les mesures d'évitement visent à supprimer ou à ne pas créer d'impact en modifiant la conception ou la localisation du projet. Elles sont prioritaires dans la démarche ERC :

Intitulé de la mesure	Description / Modalités
Évitement de zones à enjeu fort	<i>Exclure de l'emprise les secteurs identifiés à enjeu fort ou très fort (habitats à fort enjeux, gîtes avérés d'espèces protégées). Ajuster le plan de masse en conséquence.</i>
Évitement des zones humides et abords de cours d'eau	<i>Ne pas implanter de panneaux, pistes ni postes dans les zones humides avérées.</i>

Dans le cadre de la démarche ERC (Éviter, Réduire, Compenser), une mesure d'évitement spatial est proposée. Afin de limiter au maximum les impacts sur les habitats à fort enjeu écologique identifiés lors du diagnostic, le périmètre d'implantation des panneaux photovoltaïques est à écarter de la lisière boisée associée. Un recul minimal de 20 à 30 mètres est suggéré entre l'emprise des installations et cette formation végétale, permettant de préserver intégralement l'habitat de refuge, de reproduction et de transit qu'elle représente pour l'avifaune.

En contrepartie, l'emprise du projet est à concentrer vers la frange nord et nord-est de la parcelle, à proximité immédiate des habitations et des infrastructures existantes. Cette partie du site borde en effet des zones déjà fortement anthropisées, jardins privés, bâti résidentiel et voiries dont la valeur écologique est intrinsèquement faible et les fonctionnalités naturelles très largement altérées par les usages humains.

Cette double disposition recul maximal vis-à-vis des milieux naturels à enjeu, rapprochement délibéré des zones anthropisées constitue le premier niveau de réponse aux enjeux faunistiques et floristiques recensés sur le site.



EVITEMENT DES ZONES SENSIBLES

-  Périmètre d'étude initial
-  Zones d'évitement
-  Zonage projet proposé

10.2. MESURES DE REDUCTION

Les mesures de réduction visent à diminuer la durée, la fréquence et l'intensité des impacts résiduels qui n'ont pas pu être évités. Elles portent à la fois sur la phase chantier et sur la phase d'exploitation :

Mesures	Description / Modalités
Adaptation du calendrier des travaux	<i>Eviter les travaux de défrichage et de terrassement pendant la période de reproduction des oiseaux et des reptiles (15 mars - 31 aout)</i>
Clôture semi-perméable a la petite faune	<i>Installer une clôture perforée en partie basse (passages tous les 50 m minimum, ouvertures de 20x20 cm) permettant le transit de la petite faune (hérisson, reptiles, amphibiens) dans l'enceinte de la centrale.</i>
Gestion écologique du couvert herbacé	<i>Maintenir un couvert herbacé favorable entre les rangées de panneaux : fauche tardive (après le 15 juillet). Interdire le désherbage chimique.</i>
Maintien et renforcement des haies périphériques	<i>Conserver et entretenir en gestion douce les haies en bordure du projet. Interdire l'élagage en période de nidification (mars-aout).</i>
Reduction de la pollution lumineuse nocturne	<i>Limiter au strict minimum l'éclairage artificiel du site (uniquement si obligation de sécurité). Utiliser des éclairages directionnels vers le bas, a faible température de couleur (< 2700K), avec détecteur de présence.</i>
Gestion des eaux de ruissellement	<i>Préserver la perméabilité du sol sous les panneaux et en périphérie du site en limitant l'artificialisation du sol.</i>

10.3. MESURES DE COMPENSATION

Les mesures de compensation s'appliquent uniquement si des impacts résiduels significatifs subsistent après application des mesures d'évitement et de réduction, sur demande de la DREAL ou de l'autorité compétente. La nécessité d'une compensation sera déterminée lors du diagnostic approfondi, et intervient en dernier recours, quand l'évitement et la réduction ont été maximisés.

10.4. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SUIVI

Les mesures d'accompagnement ne compensent pas les impacts mais contribuent positivement à la biodiversité. Le suivi écologique permet de vérifier l'efficacité des mesures ERC et d'ajuster la gestion du site.

Mesures	Description
Pose de gîtes artificiels pour la faune	<i>Installer des nichoirs a oiseaux, des gîtes a chauves-souris (plaquettes arboricoles, gîtes de façade, des abris a reptiles (tas de pierres, bois mort) en périphérie du site.</i>
Sensibilisation des exploitants et intervenants	<i>Former les équipes de maintenance aux enjeux écologiques du site (espèces présentes, périodes sensibles, zones à éviter). Afficher les bonnes pratiques environnementales sur la clôture périphérique et à l'entrée du site</i>

11. ANNEXES

ANNEXE 1 - GLOSSAIRE

Aire d'étude : Périmètre géographique défini pour l'analyse environnementale d'un projet. Il peut être décliné en plusieurs niveaux (aire d'étude immédiate, rapprochée, éloignée) afin d'appréhender les enjeux à différentes échelles spatiales.

Continuité écologique : Ensemble formé par des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques permettant la circulation des espèces et le fonctionnement des écosystèmes.

Corridor écologique : Espace assurant une connexion fonctionnelle entre plusieurs réservoirs de biodiversité. Il permet le déplacement des espèces, la dispersion, la migration et l'accomplissement de leur cycle de vie.

Réservoir de biodiversité : Espace dans lequel la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, et où les espèces peuvent réaliser tout ou partie de leur cycle de vie (reproduction, alimentation, repos).

Trame verte et bleue (TVB) : Outil d'aménagement du territoire visant à préserver et restaurer les continuités écologiques, constitué de réservoirs de biodiversité (trame verte terrestre et trame bleue aquatique) et de corridors écologiques.

Habitat naturel : Milieu caractérisé par des conditions écologiques homogènes (sol, climat, végétation), abritant une communauté d'espèces. Il peut être naturel, semi-naturel ou anthropisé.

Habitat d'espèce : Ensemble des milieux nécessaires à une espèce pour accomplir son cycle de vie (reproduction, alimentation, repos, déplacement).

Zone humide : Terrain, exploité ou non, habituellement inondé ou gorgé d'eau de façon permanente ou temporaire, caractérisé par une végétation hygrophile et/ou des sols hydromorphes. Les zones humides jouent un rôle essentiel dans la régulation hydrologique et la biodiversité.

Enjeu écologique : Valeur attribuée à un habitat, une espèce ou un milieu naturel, indépendamment du projet. Il est évalué selon plusieurs critères : rareté, statut de protection, état de conservation, fonctionnalité écologique, représentativité.

Sensibilité écologique : Appréciation du niveau de vulnérabilité d'un milieu ou d'une espèce face à des perturbations. Elle dépend notamment de la nature des pressions et de la capacité de résilience du milieu.

Mesure compensatoire : Action visant à compenser un impact résiduel significatif sur l'environnement, en recréant ou restaurant des milieux équivalents.

Espèce protégée : Espèce bénéficiant d'une protection réglementaire au titre du Code de l'environnement. Sont notamment interdits sa destruction, sa perturbation, ainsi que la dégradation de son habitat.

Espèce patrimoniale : Espèce présentant un intérêt particulier en raison de sa rareté, de son niveau de menace ou de sa valeur écologique. Elle n'est pas nécessairement protégée réglementairement.

Zonage réglementaire : Espace bénéficiant d'un statut de protection juridique (ex : réserves naturelles, arrêtés de protection de biotope, sites Natura 2000) impliquant des contraintes réglementaires opposables.

Zonage d'inventaire : Espace identifié pour son intérêt écologique (ex : ZNIEFF), sans portée réglementaire directe mais à prendre en compte dans les projets d'aménagement.

Natura 2000 : Réseau européen de sites naturels visant à préserver les habitats et les espèces d'intérêt communautaire, composé de Zones Spéciales de Conservation (ZSC) et de Zones de Protection Spéciale (ZPS).

ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique) : Inventaire scientifique identifiant des secteurs à fort intérêt écologique. On distingue :

- Les ZNIEFF de type I : secteurs de superficie limitée à forte valeur écologique ;

- Les ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels cohérents.

Artificialisation : Transformation d'un milieu naturel ou agricole en un espace aménagé ou imperméabilisé, entraînant une perte de fonctionnalités écologiques.

Hydromorphie : Caractéristique d'un sol saturé en eau de manière temporaire ou permanente, influençant sa structure et sa composition.

Ripisylve : Formation végétale bordant un cours d'eau, jouant un rôle écologique majeur (stabilisation des berges, corridor biologique, filtration des polluants).

Corridor fonctionnel : Corridor réellement utilisé par les espèces, indépendamment de son identification cartographique, basé sur l'analyse des habitats et du contexte écologique local.

ANNEXE 2 - SOURCES ANALYSE BIBLIOGRAPHIQUE ET CARTOGRAPHIQUE

L'analyse bibliographique a été conduite préalablement à la visite de terrain. Elle a permis de dresser un état des lieux des enjeux environnementaux potentiels à partir des sources de données publiques disponibles.

Sources cartographiques et SIG

INPN - Inventaire National du Patrimoine Naturel	inpn.mnhn.fr - zonages, espèces, habitats (indisponible actuellement)
Géoportail IGN / BD Ortho	Orthophotographies, cartes topographiques
Corine Land Cover (CLC 2018)	Occupation du sol à l'échelle européenne – cartes.gouv.fr
SIG Zones Humides	Reseau hydrographique national - sig.reseau-zones-humides.org
DREAL AURA - DATARA	carto.open-datara.fr
Géoportail de l'Urbanisme (GPU)	PLU/PLUi, zonage règlementaire - geoportail-urbanisme.gouv.fr

Bases de données faune / flore

INPN / SINP régional	https://inpn.mnhn.fr/
LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) / Biodiv' Aura	Atlas oiseaux nicheurs, données locales
Conservatoire Botanique National (CBN)	Flore protégée et patrimoniale régionale
Fédération Nationale des Chasseurs Auvergne-Rhône-Alpes	https://www.chasseauvergnerhonealpes.com/
Patrimoine de l'Ain	patrimoines.ain.fr

ANNEXE 3 - FICHES ZNIEFF DISPONIBLES



ZONES NATURELLES
D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE,
FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

ENSEMBLE FORME PAR LA DOMBES DES ETANGS ET SA BORDURE ORIENTALE FORESTIERE (Identifiant national : 820003786)

(ZNIEFF continentale de type 2)

(Identifiant régional : 0109)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : DIREN RHONE-ALPES (CHATELAIN Marc), 2011.- 820003786, ENSEMBLE FORME PAR LA DOMBES DES ETANGS ET SA BORDURE ORIENTALE FORESTIERE. - INPN, SPN-MNHN Paris, 15P. <http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/820003786.pdf>

Région en charge de la zone : Rhône-Alpes
Rédacteur(s) : DIREN RHONE-ALPES (CHATELAIN Marc)
Centroïde calculé : 811088°-2118337°

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	4
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	5
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORT DE PROSPECTION	5
6. HABITATS	5
7. ESPECES	6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	15
9. SOURCES	15



1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Abergement-Clémenciat (INSEE : 01001)
- Ambérieux-en-Dombes (INSEE : 01005)
- Baneins (INSEE : 01028)
- Beynost (INSEE : 01043)
- Birieux (INSEE : 01045)
- Boisse (INSEE : 01049)
- Bouligneux (INSEE : 01052)
- Bourg-Saint-Christophe (INSEE : 01054)
- Buellas (INSEE : 01065)
- Certines (INSEE : 01069)
- Chalamont (INSEE : 01074)
- Chaneins (INSEE : 01083)
- Chanoz-Châtenay (INSEE : 01084)
- Chapelle-du-Châtelard (INSEE : 01085)
- Châtenay (INSEE : 01090)
- Châtillon-la-Palud (INSEE : 01092)
- Châtillon-sur-Chalaronne (INSEE : 01093)
- Chaveyriat (INSEE : 01096)
- Civrieux (INSEE : 01105)
- Condeissiat (INSEE : 01113)
- Crans (INSEE : 01129)
- Dompierre-sur-Veyle (INSEE : 01145)
- Druillat (INSEE : 01151)
- Faramans (INSEE : 01156)
- Francheleins (INSEE : 01165)
- Joyeux (INSEE : 01198)
- Lapeyrouse (INSEE : 01207)
- Lent (INSEE : 01211)
- Marlieux (INSEE : 01235)
- Meximieux (INSEE : 01244)
- Mionnay (INSEE : 01248)
- Miribel (INSEE : 01249)
- Montagnat (INSEE : 01254)
- Montcet (INSEE : 01259)
- Montellier (INSEE : 01260)
- Monthieux (INSEE : 01261)
- Montluel (INSEE : 01262)
- Montracol (INSEE : 01264)
- Neuville-les-Dames (INSEE : 01272)
- Péronnas (INSEE : 01289)
- Pérouges (INSEE : 01290)
- Pizay (INSEE : 01297)
- Plantay (INSEE : 01299)
- Priay (INSEE : 01314)
- Rancé (INSEE : 01318)
- Relevant (INSEE : 01319)
- Reyrieux (INSEE : 01322)
- Rignieux-le-Franc (INSEE : 01325)
- Romans (INSEE : 01328)
- Saint-André-de-Corcy (INSEE : 01333)
- Saint-André-le-Bouchoux (INSEE : 01335)
- Saint-André-sur-Vieux-Jonc (INSEE : 01336)
- Sainte-Croix (INSEE : 01342)
- Saint-Éloi (INSEE : 01349)
- Saint-Georges-sur-Renon (INSEE : 01356)
- Saint-Germain-sur-Renon (INSEE : 01359)
- Saint-Jean-de-Thurigneux (INSEE : 01362)
- Saint-Marcel (INSEE : 01371)
- Saint-Nizier-le-Désert (INSEE : 01381)
- Sainte-Olive (INSEE : 01382)
- Saint-Paul-de-Varax (INSEE : 01383)
- Saint-Rémy (INSEE : 01385)
- Saint-Trivier-sur-Moignans (INSEE : 01389)
- Sandrans (INSEE : 01393)
- Savigneux (INSEE : 01398)
- Servas (INSEE : 01405)
- Sulignat (INSEE : 01412)
- Toussieux (INSEE : 01423)
- Tramoyes (INSEE : 01424)
- Tranchière (INSEE : 01425)
- Vandeins (INSEE : 01429)
- Varambon (INSEE : 01430)
- Versailleux (INSEE : 01434)
- Villars-les-Dombes (INSEE : 01443)
- Villeneuve (INSEE : 01446)



1.2 Altitudes

Minimum (m) : Non renseigné
Maximum (m) : Non renseigné

1.3 Superficie

98159,54 hectares

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

Non renseigné

1.6 Compléments descriptif

1.6.1 Géomorphologie

Non renseigné

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

Non renseigné

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Statut de propriété

Non renseigné

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

1.6.4 Mesures de protection

Non renseigné

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux

Fonctionnels

Complémentaires



Ecologie
Faunistique
Insectes
Poissons
Amphibiens
Reptiles
Oiseaux
Mammifères
Floristique
Ptéridophytes
Phanérogames

Ralentissement du ruissellement
Auto-épuration des eaux
Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges
Etapas migratoires, zones de stationnement, dortoirs
Zone particulière d'alimentation
Zone particulière liée à la reproduction

Paysager
Géomorphologique
Historique

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

Le vaste plateau des Dombes (ou de la Dombes), assis sur un substrat tertiaire, est recouvert de moraines glaciaires et de limons loessiques récents.

La grande extension de ces niveaux géologiques imperméables a été mise à profit dès l'époque médiévale pour l'installation d'un des réseaux d'étangs les plus importants de France.

La Dombes constitue un véritable cas d'école, celui d'un « agrosystème » modelé de longue date par l'homme, caractérisé par un haut niveau de biodiversité et une très grande originalité paysagère et biologique.

Il s'agit d'une zone humide d'importance majeure, identifiée par ailleurs en Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO). De même, elle est mentionnée dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de gestion des Eaux du bassin Rhône-Méditerranée-Corse parmi les zones humides remarquables à l'échelle du bassin.

Au sein de la région Rhône-Alpes, c'est en outre l'ensemble naturel caractérisé par la plus forte « originalité » en ce qui concerne le peuplement d'oiseaux. Il est également connu pour son intérêt en matière de libellules, avec notamment la présence d'une population importante de Leucorrhine à gros thorax, une libellule très rare.

La flore des étangs est également d'une grande originalité et compte de nombreuses espèces rares (Plantain d'eau graminé, Etoile d'eau, Elatine verticillée, Elatine à trois étamines, Pilulaire à globules, Limoselle aquatique, Lindernie couchée, Marsillée à quatre feuilles, Cicendie fluette).

Le patrimoine biologique exceptionnel des étangs ainsi que de certains marais ou boisements périphériques justifie leur classement intégral en ZNIEFF de type I.

L'enveloppe plus large délimitée par la ZNIEFF de type II traduit quant à elle l'intérêt fonctionnel majeur, dans la conservation du patrimoine biologique de ce remarquable réseau d'étangs, des espaces périphériques agricoles ou forestiers, ainsi que des réseaux hydrauliques parcourant le bassin versant.

En effet, le maintien en bon état de conservation écologique des étangs est tributaire du mode d'occupation de leur bassin versant : la régression continue des surfaces en herbe (notamment en périphérie des étangs), l'effacement progressif du maillage de haies et de boqueteaux (plus ou moins accentué selon les secteurs du plateau), l'étalement urbain, la multiplication des infrastructures ou les pollutions diffuses font désormais courir le risque d'une banalisation rapide de cette région d'exception.

L'intérêt fonctionnel de cette zone est tout d'abord d'ordre hydraulique (ralentissement du ruissellement, auto-épuration des eaux).

Il se traduit également bien sûr, en ce qui concerne la conservation des populations animales ou végétales, comme zone de passages, zone d'échanges et étape migratoire, zones de stationnement ou de dortoirs (essentiellement pour l'avifaune migratrice), ainsi que comme zone d'alimentation ou liée à la reproduction de nombreuses espèces remarquables, notamment en ce qui concerne l'avifaune nicheuse (neuf espèces d'ardéidés, Cigogne blanche, anatidés -dont le Canard chipeau, la Sarcelle d'été, la Nette rousse-, Busard des roseaux, Echasse blanche, Guifette moustac, Grèbe à cou noir, fauvettes paludicoles dont le Phragmite des joncs, et beaucoup d'autres en zone d'étangs, mais aussi Pics mar et cendré dans la frange forestière).



Doit également être évoqué ici l'intérêt paysager de la Dombes, mais aussi géomorphologique (relief lié au retrait glaciaire), historique et ethnologique compte-tenu de l'originalité des modes de faire-valoir locaux, voire scientifique et pédagogique, du fait de la situation de cet espace de nature à proximité immédiate de l'agglomération lyonnaise.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

Aucun	Faible	Moyen	Bon
- Autres Invertébrés - Bryophytes - Algues - Champignons - Lichens - Habitats	- Mammifères - Oiseaux - Reptiles - Amphibiens - Poissons - Insectes - Phanérogames - Ptéridophytes		

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

Non renseigné

6.2 Habitats autres

Non renseigné

6.3 Habitats périphériques

Non renseigné

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire



7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut(s) Chorologique(s)	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Amphibiens	121	Ichthyosaura alpestris (Laurenti, 1768)							
	212	Bombina variegata (Linnaeus, 1758)							
	281	Hyla arborea (Linnaeus, 1758)							
	351	Rana temporaria Linnaeus, 1758							
Insectes	65356	Leucorrhinia pectoralis (Charpentier, 1825)							
	65462	Aeshna isocetes (O. F. Müller, 1767)							
Mammifères	60127	Neomys fodiens (Pennant, 1771)							
	60295	Rhinolophus ferrumequinum (Schreber, 1774)							
	60468	Nyctalus noctula (Schreber, 1774)							
	60731	Mustela putorius Linnaeus, 1758							
Oiseaux	974	Podiceps nigricollis Brehm, 1831							
	1956	Anas strepera Linnaeus, 1758							
	1958	Anas crecca Linnaeus, 1758							
	1975	Anas querquedula Linnaeus, 1758							
	1984	Netta rufina (Pallas, 1773)							
	1991	Aythya ferina (Linnaeus, 1758)							
	1998	Aythya fuligula (Linnaeus, 1758)							
	2473	Botaurus stellaris (Linnaeus, 1758)							
	2477	Ixobrychus minutus (Linnaeus, 1766)							



Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut(s) Chorologique(s)	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2481	Nycticorax nycticorax (Linnaeus, 1758)							
	2486	Ardeola ralloides (Scopoli, 1769)							
	2489	Bubulcus ibis (Linnaeus, 1758)							
	2497	Egretta garzetta (Linnaeus, 1766)							
	2500	Ardea alba Linnaeus, 1758							
	2506	Ardea cinerea Linnaeus, 1758							
	2508	Ardea purpurea Linnaeus, 1766							
	2517	Ciconia ciconia (Linnaeus, 1758)							
	2543	Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)							
	2563	Limosa limosa (Linnaeus, 1758)							
	2576	Numenius arquata (Linnaeus, 1758)							
	2660	Pandion haliaetus (Linnaeus, 1758)							
	2674	Falco vespertinus Linnaeus, 1766							
	2679	Falco subbuteo Linnaeus, 1758							
	2741	Anser anser (Linnaeus, 1758)							
	2878	Circus aeruginosus (Linnaeus, 1758)							
	2881	Circus cyaneus (Linnaeus, 1758)							
	2891	Accipiter gentilis (Linnaeus, 1758)							
	3112	Himantopus himantopus (Linnaeus, 1758)							
	3136	Charadrius dubius Scopoli, 1786							
	3187	Vanellus vanellus (Linnaeus, 1758)							
	3283	Chroicocephalus ridibundus (Linnaeus, 1766)							
	3367	Chlidonias hybrida (Pallas, 1811)							



Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut(s) Chorologique(s)	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	3422	Columba oenas Linnaeus, 1758							
	3511	Athene noctua (Scopoli, 1769)							
	3571	Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)							
	3590	Upupa epops Linnaeus, 1758							
	3601	Picus canus Gmelin, 1788							
	3619	Dendrocopos medius (Linnaeus, 1758)							
	3741	Motacilla flava Linnaeus, 1758							
	3798	Remiz pendulinus (Linnaeus, 1758)							
	4023	Luscinia svecica (Linnaeus, 1758)							
	4049	Saxicola rubetra (Linnaeus, 1758)							
	4167	Locustella naevia (Boddaert, 1783)							
	4172	Locustella luscinioides (Savi, 1824)							
	4187	Acrocephalus schoenobaenus (Linnaeus, 1758)							
	4198	Acrocephalus arundinaceus (Linnaeus, 1758)							
	4669	Emberiza schoeniclus (Linnaeus, 1758)							
Poissons	67417	Rhodeus amarus (Bloch, 1782)							
Reptiles	77993	Zamenis longissimus (Laurenti, 1768)							
Phanérogames	80414	Agrimonia procera Wallr., 1840							
	80417	Agrimonia procera Wallr., 1840							
	81260	Alisma gramineum Lej., 1811							
	81261	Alisma gramineum Lej., 1811							
	81268	Luronium natans (L.) Raf., 1840							
	81272	Alisma plantago-aquatica L., 1753							



Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut(s) Chorologique(s)	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	82554	Hypericum androsaemum L., 1753							
	87218	Calamagrostis canescens (Weber) Roth, 1789							
	87245	Calamagrostis canescens (Weber) Roth, 1789							
	88387	Carex bohémica Schreb., 1772							
	88458	Carex bohémica Schreb., 1772							
	91133	Exaculum pusillum (Lam.) Caruel, 1886							
	92566	Corrigiola littoralis L., 1753							
	93973	Cyperus michelianus (L.) Link, 1827							
	94388	Damasonium alisma Mill., 1768							
	94394	Damasonium alisma Mill., 1768							
	95239	Doronicum pardalianches L., 1753							
	95847	Elatine alsinastrum L., 1753							
	95860	Elatine hydropiper L., 1753							
	95865	Elatine hydropiper var. major (A.Braun) Fiori							
	95877	Elatine triandra Schkuhr, 1791							
	95919	Eleocharis ovata (Roth) Roem. & Schult., 1817							
	95978	Luronium natans (L.) Raf., 1840							
	97904	Exaculum pusillum (Lam.) Caruel, 1886							
	103027	Hottonia palustris L., 1753							
	103120	Hydrocharis morsus-ranae L., 1753							
	103245	Hypericum androsaemum L., 1753							
	103828	Ludwigia palustris (L.) Elliott, 1817							



Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut(s) Chorologique(s)	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	106002	Nymphoides peltata (S.G.Gmel.) Kuntze, 1891							
	106128	Limosella aquatica L., 1753							
	106258	Lindernia palustris Hartmann, 1767							
	106747	Ludwigia palustris (L.) Elliott, 1817							
	106807	Luronium natans (L.) Raf., 1840							
	107106	Lythrum hyssopifolia L., 1753							
	108488	Exaculum pusillum (Lam.) Caruel, 1886							
	109212	Najas marina subsp. <i>marina</i>							
	109213	Najas marina L., 1753							
	109215	Najas minor All., 1773							
	109769	Nymphoides peltata (S.G.Gmel.) Kuntze, 1891							
	109869	Oenanthe fistulosa L., 1753							
	112873	Thysseleum palustre (L.) Hoffm., 1814							
	114312	Poa palustris L., 1759							
	115226	Potamogeton acutifolius Link, 1818							
	116405	Pulicaria vulgaris Gaertn., 1791							
	117774	Ribes rubrum L., 1753							
	119509	Rumex hydrolapathum Huds., 1778							
	119533	Rumex maritimus L., 1753							
	121750	Cyperus michelianus (L.) Link, 1827							
	121752	Schoenoplectus triquetra (L.) Palla, 1888							
	121757	Eleocharis ovata (Roth) Roem. & Schult., 1817							



Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut(s) Chorologique(s)	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	121791	Schoenoplectus supinus (L.) Palla, 1888							
	124407	Sparganium emersum Rehmman, 1871							
	124418	Sparganium emersum Rehmman, 1871							
	127081	Trapa natans L., 1753							
	128322	Utricularia vulgaris L., 1753							
	129643	Viola persicifolia Schreb., 1771							
	142320	Viola persicifolia Schreb., 1771							
	161978	Lindernia palustris Hartmann, 1767							
Ptéridophytes	107407	Marsilea quadrifolia L., 1753							
	107408	Marsilea quadrifolia L., 1753							
	113547	Pilularia globulifera L., 1753							

7.2 Espèces autres

Non renseigné



7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
Amphibiens	212	<i>Bombina variegata</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	281	<i>Hyla arborea</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	351	<i>Rana temporaria</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
Insectes	65356	<i>Leucorrhinia pectoralis</i> (Charpentier, 1825)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
Mammifères	60127	<i>Neomys fodiens</i> (Pennant, 1771)	Déterminante	Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	60295	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> (Schreber, 1774)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	60468	<i>Nyctalus noctula</i> (Schreber, 1774)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	60731	<i>Mustela putorius</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
Oiseaux	974	<i>Podiceps nigricollis</i> Brehm, 1831	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	1956	<i>Anas strepera</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
	1958	<i>Anas crecca</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
	1975	<i>Anas querquedula</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
	1984	<i>Netta rufina</i> (Pallas, 1773)	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
	1991	<i>Aythya ferina</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
	1998	<i>Aythya fuligula</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
	2473	<i>Botaurus stellaris</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2477	<i>Ixobrychus minutus</i> (Linnaeus, 1766)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
				Liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département (lien)



Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2481	Nycticorax nycticorax (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2486	Ardeola ralloides (Scopoli, 1769)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2489	Bubulcus ibis (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2497	Egretta garzetta (Linnaeus, 1766)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2506	Ardea cinerea Linnaeus, 1758	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2508	Ardea purpurea Linnaeus, 1766	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2517	Ciconia ciconia (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2543	Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
	2563	Limosa limosa (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
	2576	Numenius arquata (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
	2660	Pandion haliaetus (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2674	Falco vespertinus Linnaeus, 1766	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2679	Falco subbuteo Linnaeus, 1758	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2741	Anser anser (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
	2878	Circus aeruginosus (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2881	Circus cyaneus (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2891	Accipiter gentilis (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)



Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
	3112	<i>Himantopus himantopus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3136	<i>Charadrius dubius</i> Scopoli, 1786	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3187	<i>Vanellus vanellus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
	3422	<i>Columba oenas</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
	3511	<i>Athene noctua</i> (Scopoli, 1769)	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3571	<i>Alcedo atthis</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3590	<i>Upupa epops</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3601	<i>Picus canus</i> Gmelin, 1788	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3619	<i>Dendrocopos medius</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3741	<i>Motacilla flava</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3798	<i>Remiz pendulinus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4023	<i>Luscinia svecica</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4049	<i>Saxicola rubetra</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4167	<i>Locustella naevia</i> (Boddaert, 1783)	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4172	<i>Locustella luscinioides</i> (Savi, 1824)	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4187	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4198	<i>Acrocephalus arundinaceus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4669	<i>Emberiza schoeniclus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
Phanérogames	81260	<i>Alisma gramineum</i> Lej., 1811	Déterminante	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain (lien)
	94388	<i>Damasonium alisma</i> Mill., 1768	Déterminante	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain (lien)
	106807	<i>Luronium natans</i> (L.) Raf., 1840	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)



Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
				Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain (lien)
	116405	Pulicaria vulgaris Gaertn., 1791	Déterminante	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain (lien)
Ptéridophytes	107407	Marsilea quadrifolia L., 1753	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain (lien)
	113547	Pilularia globulifera L., 1753	Déterminante	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain (lien)

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

- EYBERT M-C., BONNET P., GESLIN T.(2004) "La Gorgebleue à miroir".
- NOBLET J.-F.(2002) "Le grand rhinolophe en Isère : bilan de quatre années de suivis hivernaux".
- JACOB L.(1999) "Propositions de gestion de zones humides favorables à deux amphibiens menacés : le Sonneur à ventre jaune et le triton crêté".
- MICHELOT J.L.(2002) "Document d'objectifs Natura 2000 - Pelouses, milieux alluviaux et aquatiques de l'île de Miribel-Jonage - état des lieux".
- VINCENT S.(2002) "Document d'objectifs site Natura 2000 D53 - "Grottes à chauves-souris de Baume sourde" - rapport intermédiaire".
- LECHANTRE P.(2004) "Le mystère des sarcelles d'hiver".
- (2004) "Document d'objectifs Natura 2000. Etangs de la Dombes. Rapport de synthèse. Site FR 820 1635. Décembre 2004".
- TROTTIGNON J.(1991) "Le butor, la carpe et le roseau : ou comment favoriser la vie des étangs".
- BILLARD R.(1997) "Les poissons d'eau douce des rivières de France : identification, inventaire et répartition des 83 espèces".
- BROYER J., CURTET L., ONCFS(2002) "Gestion de l'habitat des oiseaux d'eau en Dombes: pour une prise en compte de l'impact du ragondin sur les roselières. Séminaire européen "Gestion et conservation des ceintures de végétation lacustres", Le Bourget du Lac, octobre 2002".
- BRUGIERE D.(2002) "Tentative de nidification du Crabier chevelu Ardeola ralloides dans la plaine du Forez (Loire-France)".
- COUDURIER C.(2002) "Une action pour la chouette chevêche (étude, conservation et sensibilisation)".
- LPO(2005) "Actes du Séminaire européen Butor étoilé : quels apports pour la connaissance de l'espèce et la gestion des marais à roselières ? Programmes de conservation et de recherche / 10-12 décembre 2004, Angerville l'Orcher, Seine-Maritime".
- GUILLEMAIN M., SCHRICKE V.(2005) "Programme de recherches sur la Sarcelle d'hiver (Anas crecca) Etat d'avancement".
- NETIEN G.(1996) "Complément à la flore lyonnaise".
- SCHRICKE V.(1998) "Un plan de gestion pour la sarcelle d'été Anas querquedula. A management plan for the garganey Anas querquedula".
- BARDET O., HAUGUEL J-C(2003) "Contribution à l'écologie de la Leucorrhine à large queue (Leucorrhina caudalis) et de la Leucorrhine à gros thorax (Leucorrhina pectoralis) dans les marais de la Souche (Aisne - France)".
- GRAND D.(2004) "Les libellules du Rhône".
- Agence Mosaïque Environnement(2004) "Document d'objectifs Natura 2000 - Etangs de la Dombes".
- Agence Mosaïque Environnement(2004) "Document d'objectifs Natura 2000 - Etangs de la Dombes".
- ONCFS, Dren Rhône-Alpes(2005) "Suivi de l'évolution des écosystèmes de la Dombes et du Val de Saône (Ain). Compte-rendu pour l'année 2005".
- MORAND A.(2001) "Une espèce vulnérable : le sonneur à ventre jaune".



- FERRUS L. () "Influence de l'organisation des paysages sur la répartition de la chouette chevêche (*Athene noctua* scop.)".
- JORDAN J-P., BIROT-COLOMB M.(2004) "Enquête sur le Blongios nain".
- CORA(2002) "Reptiles et amphibiens de Rhône-Alpes : atlas préliminaire, hors série n°1".
- KERBIRIOU E.() "Restauration et gestion des habitats du Butor étoilé en France".
- (2004) "Document d'objectifs Natura 2000. Etangs de la Dombes. Rapport principal. Site FR 820 1635. Décembre 2004".
- NOBLET J.-F.(1999) "Un plan d'action pour le Grand Rhinolophe en Isère. Septièmes rencontres nationales "chauves-souris", Bourges".
- SIMONNET E.(1998) "La chouette chevêche en campagne".
- FREMILLON J-L(1990) "Le Blongios nain (*Ixobrychus minutus*) en Isère".
- BLACHE S.(2005) "La Chevêche d'Athéna : rapport 2005".
- (2004) "Document d'objectifs Natura 2000. Etangs de la Dombes. Rapport principal. Site FR 820 1635. Décembre 2004".
- TAKORIAN L.(2003) "Bombina variegata : inventaire des populations, effectifs, mesures conservatoires - site de l'Etournel".
- PERENNOU C., SADOUL N., PINEAU O. et al.(1996) "Gestion des sites de nidification des oiseaux d'eau coloniaux".
- CORA(2002) "Atlas des Chiroptères de Rhône-Alpes, hors série n°2".
- VINCENT S. ; ISSARTEL G.(2005) "Inventaire des gîtes cavernicoles d'intérêt majeur pour les chiroptères en région Rhône-Alpes".
- NETIEN G.(1993) "Flore lyonnaise".
- RUFRAY X., RUFRAY V., CRAMM P.(1998) "L'hivernage de la Guifette moustac (*Chlidonias hybridus*) en France continentale, période 1973-1996".
- CORA Drôme(2003) "Oiseaux de la Drôme".
- CORA(2003) "Atlas des oiseaux nicheurs de Rhône-Alpes".
- (2004) "Document d'objectifs Natura 2000. Etangs de la Dombes. Rapport de synthèse. Site FR 820 1635. Décembre 2004".



ZONES NATURELLES
D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE,
FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Etangs de la Dombes (Identifiant national : 820030608)

(ZNIEFF continentale de type 1)

(Identifiant régional : 010900002)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : CORA
01 (CROUZIER P.), 2013.- 820030608, Etangs de la Dombes. - INPN,
SPN-MNHN Paris, 15P. <http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/820030608.pdf>

Région en charge de la zone : Rhône-Alpes

Rédacteur(s) : CORA 01 (CROUZIER P.)

Centroïde calculé : 814379°-2119064°

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	4
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	5
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORT DE PROSPECTION	5
6. HABITATS	5
7. ESPECES	6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	15
9. SOURCES	15



1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Ambérieux-en-Dombes (INSEE : 01005)
- Birieux (INSEE : 01045)
- Bouligneux (INSEE : 01052)
- Certines (INSEE : 01069)
- Chalamont (INSEE : 01074)
- Chanoz-Châtenay (INSEE : 01084)
- Chapelle-du-Châtelard (INSEE : 01085)
- Châtenay (INSEE : 01090)
- Châtillon-la-Palud (INSEE : 01092)
- Châtillon-sur-Chalaronne (INSEE : 01093)
- Chaveyriat (INSEE : 01096)
- Civrieux (INSEE : 01105)
- Condeissiat (INSEE : 01113)
- Crans (INSEE : 01129)
- Dompierre-sur-Veyle (INSEE : 01145)
- Druillat (INSEE : 01151)
- Faramans (INSEE : 01156)
- Joyeux (INSEE : 01198)
- Lapeyrouse (INSEE : 01207)
- Lent (INSEE : 01211)
- Marlieux (INSEE : 01235)
- Meximieux (INSEE : 01244)
- Mionnay (INSEE : 01248)
- Montagnat (INSEE : 01254)
- Montellier (INSEE : 01260)
- Monthieux (INSEE : 01261)
- Montluel (INSEE : 01262)
- Montracol (INSEE : 01264)
- Neuville-les-Dames (INSEE : 01272)
- Péronnas (INSEE : 01289)
- Pizay (INSEE : 01297)
- Plantay (INSEE : 01299)
- Polliat (INSEE : 01301)
- Priay (INSEE : 01314)
- Rancé (INSEE : 01318)
- Relevant (INSEE : 01319)
- Reyrieux (INSEE : 01322)
- Rignieux-le-Franc (INSEE : 01325)
- Romans (INSEE : 01328)
- Saint-André-de-Corcy (INSEE : 01333)
- Saint-André-le-Bouchoux (INSEE : 01335)
- Saint-André-sur-Vieux-Jonc (INSEE : 01336)
- Sainte-Croix (INSEE : 01342)
- Saint-Éloi (INSEE : 01349)
- Saint-Georges-sur-Renon (INSEE : 01356)
- Saint-Germain-sur-Renon (INSEE : 01359)
- Saint-Jean-de-Thurigneux (INSEE : 01362)
- Saint-Marcel (INSEE : 01371)
- Saint-Nizier-le-Désert (INSEE : 01381)
- Sainte-Olive (INSEE : 01382)
- Saint-Paul-de-Varax (INSEE : 01383)
- Saint-Rémy (INSEE : 01385)
- Saint-Trivier-sur-Moignans (INSEE : 01389)
- Sandrans (INSEE : 01393)
- Savigneux (INSEE : 01398)
- Servas (INSEE : 01405)
- Tramoyes (INSEE : 01424)
- Tranchière (INSEE : 01425)
- Varambon (INSEE : 01430)
- Versailleux (INSEE : 01434)
- Villars-les-Dombes (INSEE : 01443)
- Villeneuve (INSEE : 01446)
- Villette-sur-Ain (INSEE : 01449)
- Villieu-Loyes-Mollon (INSEE : 01450)

1.2 Altitudes

Minimum (m) : Non renseigné

Maximum (m) : Non renseigné



1.3 Superficie

17683,41 hectares

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

Non renseigné

1.6 Compléments descriptif

1.6.1 Géomorphologie

Non renseigné

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

Non renseigné

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Statut de propriété

Non renseigné

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

1.6.4 Mesures de protection

Non renseigné

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux



Ecologique
Faunistique
Insectes
Poissons
Amphibiens
Reptiles
Oiseaux
Mammifères
Floristique
Ptéridophytes
Phanérogames

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Fonctionnement et relation d'écosystèmes
- Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

Située dans la partie centrale d'un vaste plateau sédimentaire, la Dombes des étangs est avant tout caractérisée par l'abondance de ses pièces d'eau. Ses "mille étangs" résultent à la fois d'éléments géologiques et d'interventions humaines anciennes. Ainsi la nature argileuse de ses sols leur interdit d'absorber une pluviosité pourtant moyenne, culminant principalement à l'automne. Ceci a d'abord abouti à la formation d'un paysage marqué par ces vastes zones marécageuses, rapidement considérées par l'homme comme insalubres et dangereuses. On trouve dès le treizième siècle la référence à des "coutumes d'étangs" désignant la création délibérée de pièces d'eau destinées à favoriser la pêche, à l'instigation de la noblesse et plus encore du clergé. Par la suite les étangs connurent un développement majeur, néanmoins marqué de plusieurs vagues d'assèchement massif liées aux querelles récurrentes entre les physiocrates et les classiques, les "dessécheurs" et les "carpiers", mais aussi à la construction de la voie ferrée Bourg-en-Bresse Lyon ou à des conflits d'intérêt financier. Après avoir culminé à plus de 20 000 ha à la fin du dix-huitième siècle, la surface actuelle des étangs approche à nouveau les deux tiers de cette superficie. Ceci ne signifie pas que l'intégralité de cette surface soit entièrement en eau au même instant puisque les étangs dombistes sont vidangeables et que le système d'exploitation traditionnel supposait une mise en assec régulière (généralement un an sur trois), aux fins de mise en culture. Cette rotation régulière n'est plus appliquée de manière systématique mais marque encore un paysage dombiste en évolution constante. Malgré la fragilité évidente de cet équilibre et l'évolution incessante de la situation, la Dombes constitue toujours l'une des plus grandes zones d'eau douce de France et d'Europe. Cet intérêt n'est pas exclusivement quantitatif. En effet, le profil adouci des berges d'étang et une gestion piscicole encore globalement respectueuse de l'environnement permettent à la Dombes de conserver une place de tout premier plan quant à son attrait faunistique et floristique. Avant tout célèbre par ses oiseaux d'eau, elle accueille en effet des populations significativement importantes au fil des saisons. En période de reproduction, elle est l'une des places fortes françaises des ardéidés (famille des hérons), la seule en France avec la Camargue à abriter la nidification des neuf espèces nichant dans notre pays (Grand Butor, Blongios nain, Héron cendré, Héron pourpré, Bihoreau gris, Crabier chevelu, Grande Aigrette, Aigrette garzette et Héron gardeboeufs). De la même manière, les populations d'anatidés y sont encore remarquables, bien qu'elles aient vu leurs effectifs s'effondrer depuis quelques années. La Nette rousse, le Fuligule milouin, la Sarcelle d'été, tous nicheurs, illustrent cet intérêt remarquable. Attirés eux aussi par les étangs, les Guifettes moustacs, les Echasses blanches et les Grèbes à cou noir trouvent en Dombes l'essentiel de leurs effectifs reproducteurs français. Pendant les migrations, de très nombreux limicoles, passereaux et rapaces profitent de la variété des paysages dombistes pour s'y nourrir et y faire halte. Enfin, la mauvaise saison est marquée par l'abondance des canards, dont l'effectif place annuellement la Dombes parmi les principales zones d'hivernage françaises. Cette richesse naturaliste remarquable n'est pas limitée à l'avifaune. La flore dombiste est-elle aussi remarquable, une trentaine d'associations végétales caractérisant une série d'unités fonctionnelles réparties des plantes flottantes (au centre des étangs), à la chênaie pédonculée (périphérique à la Dombes). Les zones humides s'avèrent particulièrement riches et comptent de nombreuses espèces d'un intérêt majeur : Utriculaire vulgaire, Sagittaire à feuilles en flèche, Faux Nénuphar, Fougère d'eau (ou Marsilée) à quatre feuilles

. La Dombes accueille aussi une cinquantaine d'espèces de mammifères, une intéressante variété de reptiles et d'amphibiens et semble remarquable au plan entomologique. Une libellule rare, la Leucorrhine à gros thorax, y présentant même une abondance tout à fait remarquable au plan français. Cette richesse globale reste pourtant bien fragile. Les modifications des modes d'exploitation agricoles et piscicoles (et l'effondrement des populations nicheuses de canards et de limicoles qui semble en résulter), certaines pratiques cynégétiques et surtout l'expansion démographique constatée en périphérie de l'agglomération lyonnaise risquent fort de mettre en péril un équilibre d'ores et déjà menacé.



4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

Aucun	Faible	Moyen	Bon
- Autres Invertébrés - Bryophytes - Algues - Champignons - Lichens - Habitats	- Insectes - Phanérogames - Ptéridophytes	- Mammifères - Reptiles - Amphibiens - Poissons	- Oiseaux

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

Non renseigné

6.2 Habitats autres

Non renseigné

6.3 Habitats périphériques

Non renseigné

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire



7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut(s) Chorologique(s)	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Amphibiens	121	Ichthyosaura alpestris (Laurenti, 1768)							
	212	Bombina variegata (Linnaeus, 1758)							
	281	Hyla arborea (Linnaeus, 1758)							
	351	Rana temporaria Linnaeus, 1758							
Insectes	65356	Leucorrhinia pectoralis (Charpentier, 1825)							
	65462	Aeshna isocles (O. F. Müller, 1767)							
Mammifères	60127	Neomys fodiens (Pennant, 1771)							
	60295	Rhinolophus ferrumequinum (Schreber, 1774)							
	60468	Nyctalus noctula (Schreber, 1774)							
	60731	Mustela putorius Linnaeus, 1758							
Oiseaux	974	Podiceps nigricollis Brehm, 1831							
	1956	Anas strepera Linnaeus, 1758							
	1958	Anas crecca Linnaeus, 1758							
	1975	Anas querquedula Linnaeus, 1758							
	1984	Netta rufina (Pallas, 1773)							
	1991	Aythya ferina (Linnaeus, 1758)							
	1998	Aythya fuligula (Linnaeus, 1758)							
	2473	Botaurus stellaris (Linnaeus, 1758)							
	2477	Ixobrychus minutus (Linnaeus, 1766)							



Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut(s) Chorologique(s)	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2481	Nycticorax nycticorax (Linnaeus, 1758)							
	2486	Ardeola ralloides (Scopoli, 1769)							
	2489	Bubulcus ibis (Linnaeus, 1758)							
	2497	Egretta garzetta (Linnaeus, 1766)							
	2500	Ardea alba Linnaeus, 1758							
	2506	Ardea cinerea Linnaeus, 1758							
	2508	Ardea purpurea Linnaeus, 1766							
	2517	Ciconia ciconia (Linnaeus, 1758)							
	2543	Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)							
	2563	Limosa limosa (Linnaeus, 1758)							
	2576	Numenius arquata (Linnaeus, 1758)							
	2660	Pandion haliaetus (Linnaeus, 1758)							
	2674	Falco vespertinus Linnaeus, 1766							
	2679	Falco subbuteo Linnaeus, 1758							
	2741	Anser anser (Linnaeus, 1758)							
	2878	Circus aeruginosus (Linnaeus, 1758)							
	2881	Circus cyaneus (Linnaeus, 1758)							
	2891	Accipiter gentilis (Linnaeus, 1758)							
	3112	Himantopus himantopus (Linnaeus, 1758)							
	3136	Charadrius dubius Scopoli, 1786							
	3283	Chroicocephalus ridibundus (Linnaeus, 1766)							
	3367	Chlidonias hybrida (Pallas, 1811)							
	3422	Columba oenas Linnaeus, 1758							



Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut(s) Chorologique(s)	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	3511	Athene noctua (Scopoli, 1769)							
	3571	Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)							
	3590	Upupa epops Linnaeus, 1758							
	3601	Picus canus Gmelin, 1788							
	3619	Dendrocopos medius (Linnaeus, 1758)							
	3741	Motacilla flava Linnaeus, 1758							
	3798	Remiz pendulinus (Linnaeus, 1758)							
	4023	Luscinia svecica (Linnaeus, 1758)							
	4049	Saxicola rubetra (Linnaeus, 1758)							
	4167	Locustella naevia (Boddaert, 1783)							
	4172	Locustella luscinioides (Savi, 1824)							
	4187	Acrocephalus schoenobaenus (Linnaeus, 1758)							
	4198	Acrocephalus arundinaceus (Linnaeus, 1758)							
Poissons	67417	Rhodeus amarus (Bloch, 1782)							
Reptiles	77993	Zamenis longissimus (Laurenti, 1768)							
Phanérogames	81260	Alisma gramineum Lej., 1811							
	81261	Alisma gramineum Lej., 1811							
	81268	Luronium natans (L.) Raf., 1840							
	81272	Alisma plantago-aquatica L., 1753							
	82554	Hypericum androsaemum L., 1753							
	88387	Carex bohémica Schreb., 1772							
	88458	Carex bohémica Schreb., 1772							
	91133	Exaculum pusillum (Lam.) Caruel, 1886							



Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut(s) Chorologique(s)	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	92566	Corrigiola littoralis L., 1753							
	93973	Cyperus michelianus (L.) Link, 1827							
	94388	Damasonium alisma Mill., 1768							
	94394	Damasonium alisma Mill., 1768							
	95239	Doronicum pardalianches L., 1753							
	95847	Elatine alsinastrum L., 1753							
	95860	Elatine hydropiper L., 1753							
	95865	Elatine hydropiper var. major (A.Braun) Fiori							
	95877	Elatine triandra Schkuhr, 1791							
	95919	Eleocharis ovata (Roth) Roem. & Schult., 1817							
	95978	Luronium natans (L.) Raf., 1840							
	97904	Exaculum pusillum (Lam.) Caruel, 1886							
	103027	Hottonia palustris L., 1753							
	103120	Hydrocharis morsus-ranae L., 1753							
	103245	Hypericum androsaemum L., 1753							
	103828	Ludwigia palustris (L.) Elliott, 1817							
	106002	Nymphoides peltata (S.G.Gmel.) Kuntze, 1891							
	106128	Limosella aquatica L., 1753							
	106258	Lindernia palustris Hartmann, 1767							
	106747	Ludwigia palustris (L.) Elliott, 1817							
	106807	Luronium natans (L.) Raf., 1840							
	107106	Lythrum hyssopifolia L., 1753							



Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut(s) Chorologique(s)	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	108488	Exaculum pusillum (Lam.) Caruel, 1886							
	109212	Najas marina subsp. marina							
	109213	Najas marina L., 1753							
	109215	Najas minor All., 1773							
	109769	Nymphoides peltata (S.G.Gmel.) Kuntze, 1891							
	109869	Oenanthe fistulosa L., 1753							
	115226	Potamogeton acutifolius Link, 1818							
	116405	Pulicaria vulgaris Gaertn., 1791							
	117774	Ribes rubrum L., 1753							
	119533	Rumex maritimus L., 1753							
	121750	Cyperus michelianus (L.) Link, 1827							
	121752	Schoenoplectus triqueter (L.) Palla, 1888							
	121757	Eleocharis ovata (Roth) Roem. & Schult., 1817							
	121791	Schoenoplectus supinus (L.) Palla, 1888							
	124407	Sparganium emersum Rehmann, 1871							
	124418	Sparganium emersum Rehmann, 1871							
	127081	Trapa natans L., 1753							
	128322	Utricularia vulgaris L., 1753							
	161978	Lindernia palustris Hartmann, 1767							
Ptéridophytes	107407	Marsilea quadrifolia L., 1753							
	107408	Marsilea quadrifolia L., 1753							
	113547	Pilularia globulifera L., 1753							



7.2 Espèces autres

Non renseigné



7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
Amphibiens	212	<i>Bombina variegata</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	281	<i>Hyla arborea</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	351	<i>Rana temporaria</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
Insectes	65356	<i>Leucorrhinia pectoralis</i> (Charpentier, 1825)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
Mammifères	60127	<i>Neomys fodiens</i> (Pennant, 1771)	Déterminante	Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	60295	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> (Schreber, 1774)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	60468	<i>Nyctalus noctula</i> (Schreber, 1774)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	60731	<i>Mustela putorius</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
Oiseaux	974	<i>Podiceps nigricollis</i> Brehm, 1831	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	1956	<i>Anas strepera</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
	1958	<i>Anas crecca</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
	1975	<i>Anas querquedula</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
	1984	<i>Netta rufina</i> (Pallas, 1773)	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
	1991	<i>Aythya ferina</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
	1998	<i>Aythya fuligula</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
	2473	<i>Botaurus stellaris</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2477	<i>Ixobrychus minutus</i> (Linnaeus, 1766)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
				Liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département (lien)



Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2481	Nycticorax nycticorax (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2486	Ardeola ralloides (Scopoli, 1769)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2489	Bubulcus ibis (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2497	Egretta garzetta (Linnaeus, 1766)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2506	Ardea cinerea Linnaeus, 1758	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2508	Ardea purpurea Linnaeus, 1766	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2517	Ciconia ciconia (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2543	Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
	2563	Limosa limosa (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
	2576	Numenius arquata (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
	2660	Pandion haliaetus (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2674	Falco vespertinus Linnaeus, 1766	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2679	Falco subbuteo Linnaeus, 1758	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2741	Anser anser (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
	2878	Circus aeruginosus (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2881	Circus cyaneus (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2891	Accipiter gentilis (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)



Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
	3112	<i>Himantopus himantopus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3136	<i>Charadrius dubius</i> Scopoli, 1786	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3422	<i>Columba oenas</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
	3511	<i>Athene noctua</i> (Scopoli, 1769)	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3571	<i>Alcedo atthis</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3590	<i>Upupa epops</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3601	<i>Picus canus</i> Gmelin, 1788	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3619	<i>Dendrocopos medius</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3741	<i>Motacilla flava</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3798	<i>Remiz pendulinus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4023	<i>Luscinia svecica</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4049	<i>Saxicola rubetra</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4167	<i>Locustella naevia</i> (Boddaert, 1783)	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4172	<i>Locustella luscinioides</i> (Savi, 1824)	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4187	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4198	<i>Acrocephalus arundinaceus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
Phanérogames	81260	<i>Alisma gramineum</i> Lej., 1811	Déterminante	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain (lien)
	94388	<i>Damasonium alisma</i> Mill., 1768	Déterminante	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain (lien)
	106807	<i>Luronium natans</i> (L.) Raf., 1840	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain (lien)
	116405	<i>Pulicaria vulgaris</i> Gaertn., 1791	Déterminante	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain (lien)



Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
Ptéridophytes	107407	Marsilea quadrifolia L., 1753	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain (lien)
	113547	Pilularia globulifera L., 1753	Déterminante	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain (lien)

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

- EYBERT M-C., BONNET P., GESLIN T.(2004) "La Gorgebleue à miroir".
- NOBLET J.-F(2002) "Le grand rhinolophe en Isère : bilan de quatre années de suivis hivernaux".
- JACOB L.(1999) "Propositions de gestion de zones humides favorables à deux amphibiens menacés : le Sonneur à ventre jaune et le triton crêté".
- JACOB L.(1999) "Propositions de gestion de zones humides favorables à deux amphibiens menacés : le Sonneur à ventre jaune et le triton crêté".
- VINCENT S.(2002) "Document d'objectifs site Natura 2000 D53 - "Grottes à chauves-souris de Baume sourde" - rapport intermédiaire".
- LECHANTRE P.(2004) "Le mystère des sarcelles d'hiver".
- BRUGIERE D.(2002) "Tentative de nidification du Crabier chevelu Ardeola ralloides dans la plaine du Forez (Loire-France)".
- GRAND D.(2004) "Les libellules du Rhône".
- Agence Mosaïque Environnement(2004) "Document d'objectifs Natura 2000 - Etangs de la Dombes".
- MORAND A.(2001) "Une espèce vulnérable : le sonneur à ventre jaune".
- FERRUS L. () "Influence de l'organisation des paysages sur la répartition de la chouette chevêche (Athene noctua scop.)".
- KERBIRIOU E.() "Restauration et gestion des habitats du Butor étoilé en France".
- FREMILLON J-L(1990) "Le Blongios nain (Ixobrychus minutus) en Isère".
- PERENNOU C., SADOUL N., PINEAU O. et al.(1996) "Gestion des sites de nidification des oiseaux d'eau coloniaux".
- CORA(2002) "Atlas des Chiroptères de Rhône-Alpes, hors série n°2".
- VINCENT S. ; ISSARTEL G.(2005) "Inventaire des gîtes cavernicoles d'intérêt majeur pour les chiroptères en région Rhône-Alpes".
- CORA(2003) "Atlas des oiseaux nicheurs de Rhône-Alpes".
- CORA(2003) "Atlas des oiseaux nicheurs de Rhône-Alpes".
- CORA(2003) "Atlas des oiseaux nicheurs de Rhône-Alpes".
- CORA(2003) "Atlas des oiseaux nicheurs de Rhône-Alpes".
- CORA(2003) "Atlas des oiseaux nicheurs de Rhône-Alpes".
- CORA(2003) "Atlas des oiseaux nicheurs de Rhône-Alpes".
- CORA(2003) "Atlas des oiseaux nicheurs de Rhône-Alpes".
- CORA(2003) "Atlas des oiseaux nicheurs de Rhône-Alpes".
- CORA(2003) "Atlas des oiseaux nicheurs de Rhône-Alpes".
- CORA(2003) "Atlas des oiseaux nicheurs de Rhône-Alpes".
- CORA(2003) "Atlas des oiseaux nicheurs de Rhône-Alpes".
- MICHELOT J.L.(2002) "Document d'objectifs Natura 2000 - Pelouses, milieux alluviaux et aquatiques de l'île de Miribel-Jonage - état des lieux".
- TROTTIGNON J.(1991) "Le butor, la carpe et le roseau : ou comment favoriser la vie des étangs.".
- BILLARD R.(1997) "Les poissons d'eau douce des rivières de France : identification, inventaire et répartition des 83 espèces".
- BROYER J., CURTET L., ONCFS(2002) "Gestion de l'habitat des oiseaux d'eau en Dombes: pour une prise en compte de l'impact du ragondin sur les roselières. Séminaire européen "Gestion et conservation des ceintures de végétation lacustres", Le Bourget du Lac, octobre 2002".
- COUDURIER C.(2002) "Une action pour la chouette chevêche (étude, conservation et sensibilisation)".



- LPO(2005) "Actes du Séminaire européen Butor étoilé : quels apports pour la connaissance de l'espèce et la gestion des marais à roselières ? Programmes de conservation et de recherche / 10-12 décembre 2004, Angerville l'Orcher, Seine-Maritime".
- GUILLEMAIN M., SCHRICKE V.(2005) "Programme de recherches sur la Sarcelle d'hiver (*Anas crecca*) Etat d'avancement".
- NETIEN G.(1996) "Complément à la flore lyonnaise".
- SCHRICKE V.(1998) "Un plan de gestion pour la sarcelle d'été *Anas querquedula*. A management plan for the garganey *Anas querquedula*".
- BARDET O., HAUGUEL J-C(2003) "Contribution à l'écologie de la Leucorrhine à large queue (*Leucorrhinia caudalis*) et de la Leucorrhine à gros thorax (*Leucorrhinia pectoralis*) dans les marais de la Souche (Aisne - France)".
- ONCFS, Diren Rhône-Alpes(2005) "Suivi de l'évolution des écosystèmes de la Dombes et du Val de Saône (Ain). Compte-rendu pour l'année 2005".
- JORDAN J-P., BIROT-COLOMB M.(2004) "Enquête sur le Blongios nain".
- CORA(2002) "Reptiles et amphibiens de Rhône-Alpes : atlas préliminaire, hors série n°1".
- CORA(2002) "Reptiles et amphibiens de Rhône-Alpes : atlas préliminaire, hors série n°1".
- (2004) "Document d'objectifs Natura 2000. Etangs de la Dombes. Rapport principal. Site FR 820 1635. Décembre 2004".
- NOBLET J.-F.(1999) "Un plan d'action pour le Grand Rhinolophe en Isère. Septièmes rencontres nationales "chauves-souris", Bourges".
- SIMONNET E.(1998) "La chouette chevêche en campagne".
- BLACHE S.(2005) "La Chevêche d'Athéna : rapport 2005".
- TAKORIAN L.(2003) "Bombina variegata : inventaire des populations, effectifs, mesures conservatoires - site de l'Etournel".
- RUFRAY X., RUFRAY V., CRAMM P.(1998) "L'hivernage de la Guifette moustac (*Chlidonias hybridus*) en France continentale, période 1973-1996".
- NETIEN G.(1993) "Flore lyonnaise".
- CORA Drôme(2003) "Oiseaux de la Drôme".
- (2004) "Document d'objectifs Natura 2000. Etangs de la Dombes. Rapport de synthèse. Site FR 820 1635. Décembre 2004".